

Bulletin officiel n° 29 du 16 juillet 2009

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Brevet de technicien supérieur (RLR : 544-4a)

Brevet de technicien supérieur « assistant de manager »
arrêté du 11-6-2009 - J.O. du 2-7-2009 (NOR : ESRS0909856A)

École technique privée « EPSECO » de Valence (RLR : 443-0)

Reconnaissance par l'État
arrêté du 18-6-2009 - J.O. du 3-7-2009 (NOR : ESRS0911806A)

Enseignements élémentaire et secondaire

Programmes (RLR : 520-3)

Programme de l'enseignement de la langue des signes française au collège
arrêté du 3-6-2009 - J.O. du 27-6-2009 (NOR : MENE0911014A)

Programmes (RLR : 520-1 ; 520-2)

Programme de l'enseignement de la langue des signes française au lycée d'enseignement général et technologique
et au lycée professionnel
arrêté du 3-6-2009 - J.O. du 27-6-2009 (NOR : MENE0911019A)

Sections internationales (RLR : 520-9b)

Sections internationales de lycée
arrêté du 11-6-2009 - J.O. du 27-6-2009 (NOR : MENE0911733A)

Informations générales

Vacances d'emplois

Médecins de l'éducation nationale-conseillers techniques
avis du 25-6-2009 - J.O. du 25-6-2009 (NOR : MENH0912546V)

Vacances de postes

Postes au Centre international d'études pédagogiques
avis du 6-7-2009 (NOR : MENY0900323V)

Vacance de poste

Professeur des écoles à l'école publique italienne de Paris
avis du 7-7-2009 (NOR : MENC0900548V)

Vacance de poste

Directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Marseille
avis du 7-7-2009 (NOR : MEND0900546V)

Vacance de poste

Directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Rennes
avis du 7-7-2009 (NOR : MEND0900547V)

Enseignement supérieur et recherche**Brevet de technicien supérieur**

Brevet de technicien supérieur « assistant de manager »

NOR : ESRS0909856A

RLR : 544-4a

arrêté du 11-6-2009 - J.O. du 2-7-2009

ESR - DGESIP

Vu décret n ° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêtés du 9-5-1995 ; arrêté du 24-6-2005 ; arrêté du 15-1-2008 ; avis de la commission professionnelle consultative « services administratifs et financiers » du 2-2-2009 ; avis du CSE du 14-5-2009 ; avis du CNESER du 18-5-2009

Article 1 - Les dispositions de la définition de l'épreuve E2 « expression et culture en langues vivantes étrangères » figurant à l'annexe V de l'arrêté du 15 janvier 2008 susvisé sont **complétées** par les dispositions suivantes :

« La liste des langues autorisées est la suivante : anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, japonais. »

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la session 2011.

Article 3 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick Hetzel

Enseignement supérieur et recherche

École technique privée « EPSECO » de Valence

Reconnaissance par l'État

NOR : ESRS0911806A

RLR : 443-0

arrêté du 18-6-2009 - J.O. du 3-7-2009

ESR - DGESIP

Vu code de l'éducation, notamment ses articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 ; circulaire du 14-1-2005 ; avis du CSE du 14-5-2009, avis du CNESER du 18-5-2009

Article 1 - L'école technique privée EPSECO - Victor Leroy Formation, sise Le Forum, 7, avenue de Verdun, à Valence, est reconnue par l'État pour la formation préparant aux brevets de technicien supérieur suivants :

- management des unités commerciales ;
- banque option A ;
- animation et gestion touristique locale ;
- vente et production touristique ;
- économie sociale et familiale ;
- diététique ;
- esthétique, cosmétique ;
- services et prestations des secteurs sanitaire et social.

Article 2 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick Hetzel

Enseignements élémentaire et secondaire

Programmes

Programme de l'enseignement de la langue des signes française au collège

NOR : MENE0911014A

RLR : 520-3

arrêté du 3-6-2009 - J.O. du 27-6-2009

MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'éducation ; avis du CSE du 14-5-2009 ; avis du Comité national consultatif des personnes handicapées du 27-5-2009

Article 1 - Le programme d'enseignement de la langue des signes française au collège est fixé par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 2009-2010.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini

Programme de Langue des Signes Française (LSF) au collège

Le programme de Langue des Signes Française (LSF) pour les trois cycles du collège (cycle d'adaptation (6^e), cycle central (5^e et 4^e) et cycle d'orientation (3^e) se situe dans le prolongement du programme de l'école élémentaire publié au BOEN du 4 septembre 2008. Comme lui, il s'inscrit dans le cadre d'un enseignement bilingue tel qu'il est prévu par la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées – enseignement que les parents peuvent choisir pour leur enfant sourd.

1. Trois objectifs complémentaires

1. Il s'agit **d'accroître la maîtrise de la langue (LSF) en tant qu'outil de communication en face à face et en différé**. Il convient pour cela de développer les compétences communicationnelles et discursives de l'élève (compréhension et expression en face à face, communication en situation d'interaction, compétences concernant les documents signés enregistrés). L'élève doit parvenir à comprendre la teneur d'une intervention clairement exprimée, à s'exprimer simplement sur des sujets variés, à faire face à des situations de communication avec un ou plusieurs interlocuteurs.

2. Il s'agit **d'observer la LSF en tant qu'objet d'étude**. Cette observation raisonnée contribue largement à la construction de compétences linguistiques, d'ailleurs transférables à l'acquisition parallèle du français écrit.

L'enregistrement vidéo-LSF, déjà présent à l'école primaire, devient au collège le support privilégié de l'analyse du discours. Par l'analyse et la production de documents signés enregistrés ou de fragments d'énoncés en vue d'une communication différée (prise en compte du destinataire absent, du moment et du lieu de l'énonciation...), les jeunes sourds acquièrent une conscience claire de leur langue, une connaissance précise de son fonctionnement et de ses effets. Dans le même temps, l'étude systématique des faits de langue permet une meilleure maîtrise de l'expression orale signée ou enregistrée.

L'apprentissage de la grammaire est fondamental : la connaissance des mécanismes grammaticaux participe pleinement à la structuration de la pensée.

L'analyse et l'interprétation de l'image fixe ou mobile, en lien avec les programmes de français et d'arts plastiques, sont également souhaitables. Analysée en tant que langage, l'image permet de montrer ce que les langues visio-gestuelles ont de commun avec le langage photographique ou cinématographique.

3. Il s'agit **d'envisager la langue comme vecteur de culture**. Comme toute langue, la LSF est porteuse de culture : le lexique, les mécanismes linguistiques, l'image sont autant de voies d'accès à des modes de pensée ou à des représentations du monde propres à cette langue.

La prise en compte progressive d'une culture – provenant à la fois de la culture sourde et de la culture française – communique aux élèves ce sentiment d'appartenance à une double culture qui caractérise les situations de bilinguisme.

L'accent est mis sur le patrimoine culturel (littéraire, artistique, iconographique...) qui sous-tend la LSF.

2. Organisation des programmes

Dans ce programme, sont présentées :

- d'abord les compétences communes aux trois cycles à répartir au long des quatre années ;
- ensuite, sous la forme de trois encadrés distincts, les compétences spécifiques à chaque cycle.

En effet, les formes du discours sont introduites progressivement :

- au cycle d'adaptation, la *narration* est privilégiée et l'étude de la description est amorcée ;
- au cycle central, la *description* est poursuivie et l'*information-explication* est introduite ;
- au cycle d'orientation, l'*argumentation* est étudiée de façon détaillée.

De même, les compétences grammaticales sont envisagées cycle par cycle.

La liberté pédagogique du professeur, définie dans la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, s'exerce dans l'organisation sur l'année de la progression de son enseignement référé au programme officiel. Il adapte sa démarche aux besoins et à la diversité des publics scolaires.

Des ressources et outils sont proposés aux professeurs sur le site dédié (comme pour le programme de la LSF à l'école primaire) : <http://www.ressources-lsf.cndp.fr/>.

A. COMPÉTENCES COMMUNES AUX TROIS CYCLES

Les compétences communes à l'ensemble des cycles sont à travailler régulièrement et à répartir au cours des quatre années de collège.

1. Compétences communicationnelles et discursives

Il importe de développer la communication en face à face (compétences 1.1, 1.2 et 1.3 ci-dessous) et d'accorder une place plus importante à la communication en différé (signée enregistrée : compétences 1.4 ci-dessous). En effet, cette dernière présente des contraintes de formalisation comparables en LSF et en français écrit. C'est en analysant et en produisant des énoncés enregistrés de plus en plus longs et complexes que l'élève améliore ses compétences discursives en LSF qui se retrouvent aussi en français.

L'élève doit notamment être capable d'identifier et de caractériser les situations de communication qui lui sont proposées.

1.1 Compétences de compréhension dans la communication en face à face

Dans le cadre d'une présentation en LSF exprimée face à lui, en continu, l'élève poursuit le travail de reconnaissance et de compréhension générale des différentes formes de discours amorcées à l'école primaire.

À partir d'un discours en direct ou de courts enregistrements, l'élève doit être capable de :

- identifier et comparer des énoncés ou extraits d'énoncés selon des critères variés : thème abordé, type de discours en LSF (narratif, descriptif, explicatif, etc.), forme du discours (dialogue, poème, récit autobiographique, etc.) ;
- repérer, comprendre et analyser la forme et l'organisation d'un discours en LSF ;
- repérer, caractériser et comprendre différents registres de langue (familier, courant, soutenu) et de les mettre en relation avec une situation de communication particulière ;
- repérer l'implicite dans un énoncé signé simple et de le formuler explicitement (cycle d'orientation).

1.2 Compétences d'expression dans la communication en face à face

Dans le cadre d'une présentation signée en continu (dans un temps limité ou pas), exprimée face à des interlocuteurs variés et plus ou moins nombreux, l'élève poursuit le travail d'amélioration de son expression, amorcé à l'école primaire.

L'élève doit être capable de :

- produire des énoncés variés selon des contraintes de forme et de contenu selon le thème abordé ;
- adopter une structuration claire et cohérente ;
- reformuler des énoncés travaillés au préalable ;
- utiliser des types de discours de formes variées (dialogue, poème, récit de moment vécu, etc.) selon des modalités variées, avec ou sans préparation préalable, dans des situations variées de communication, immédiate, différée ;
- prendre davantage conscience des registres de langue (familier, courant, soutenu) et y recourir de manière progressive et pertinente. Les mettre en relation avec la situation de communication particulière (communication à destination de camarades, communication face à un public varié comprenant des personnes inconnues, etc.) ;
- recourir de façon volontaire et pertinente à l'implicite ou au contraire fournir des informations explicites à ses interlocuteurs, en vue d'assurer leur compréhension (quand ? où ? qui ? quoi ? comment ?) ;
- justifier ses choix en indiquant les connaissances partagées ou non, partagées entre lui et ses interlocuteurs ;
- repérer, analyser et comprendre une définition (notamment dans l'utilisation des dictionnaires de LSF) ;
- repérer, analyser et comprendre un exemple ;
- faire la distinction entre la définition et l'exemple.

1.3 Compétences de communication en situation d'interaction

Au cycle 3 de l'enseignement primaire, l'apprentissage de la communication signée en situation d'interaction consiste essentiellement pour l'élève à améliorer l'expression de son point de vue et à comprendre celui des autres dans le cadre d'échanges au sein de la classe, gérés par l'enseignant. Ce travail doit être poursuivi et affiné, sur l'ensemble des trois cycles.

À sa sortie du collège, l'élève doit être capable de :

- échanger sur des sujets variés avec des interlocuteurs connus ou non ;
- dégager, après un échange avec plusieurs interlocuteurs sur un sujet, les principales idées qui ont été avancées ;
- adopter et comprendre différents registres de langue adaptés à la situation d'interaction et à chaque interlocuteur ;
- dans le cadre de jeux de rôles, adopter un point de vue qui n'est pas le sien, adopter un rôle particulier (vendeur / acheteur, journaliste / interviewé...) ;
- repérer les points d'accord et de désaccord entre deux interlocuteurs ou plus.

Concernant la pratique de l'interview, l'élève doit être capable de :

- préparer et mettre en œuvre un court entretien sur un thème proche de ses centres d'intérêt ;
- répondre à une interview.

Il doit également être capable d'échanger des informations en situation de communication à distance avec webcam, notamment d'adapter son discours à la situation particulière (filmée avec un plan plus serré, léger ralentissement du rythme du fait des aléas du flux vidéo, précision plus importante...).

1.4 Compétences concernant les documents signés enregistrés

L'élève apprend à utiliser, de plus en plus sans l'aide de l'enseignant, les outils d'enregistrement et de visionnage et à organiser des documents de productions signées sur supports informatiques.

1.4.1. Compétences de compréhension de documents signés enregistrés

L'enseignant développe le goût du visionnage d'enregistrements divers plus longs et plus complexes : nature, forme et sujets variés (littéraires ou non). Au cycle d'adaptation on se contentera d'images illustratives peu codifiées. La « lecture suivie » de supports vidéo longs peut être envisagée dès la 6e (pièce de théâtre en LSF, contes en LSF...) et poursuivie au cours des cycles suivants.

L'élève doit être capable de :

- identifier et nommer le ou les auteurs d'un enregistrement et le ou les destinataires du discours ;
- identifier et qualifier les différentes situations dans lesquelles un discours a été enregistré (où ? quand ? comment ? identité et statut de l'auteur) ;
- signer à partir de vidéos des extraits littéraires après les avoir parfaitement mémorisés ;
- différencier l'enregistrement d'une situation de communication immédiate entre des interlocuteurs d'un enregistrement en vue d'une communication différée ;
- repérer et caractériser les différences de contenu et de forme entre la communication immédiate et la communication différée (niveau d'implicite différent, connaissances partagées entre interlocuteurs différents, possibilité ou impossibilité de recours au contexte immédiat...) ;
- justifier son interprétation en s'appuyant sur des éléments précis du discours enregistré ;
- repérer des lacunes ou des incohérences dans un enregistrement signé fait par lui ou ses camarades ;
- repérer l'articulation entre commentaires et images (concernant les supports comportant à la fois des images d'illustration ou de reportage et du discours signé).

1.4.2. Compétences d'expression concernant la LSF enregistrée

L'enseignement de la LSF au collège contribue à l'apprentissage des TIC : l'élève apprend à manier les outils d'enregistrement et de visionnage et à organiser des documents de productions signées sur supports informatiques.

L'élève doit être capable de :

- produire et reproduire, si nécessaire, des enregistrements de fonctions et de genres variés, clairs et organisés, en vue d'une communication différée, en proposant un pré-enregistrement ayant le statut d'un « brouillon » et un ou des enregistrements ultérieurs améliorés et corrigés ;
- déterminer et caractériser la situation d'énonciation dans laquelle il se trouve ;
- reprendre, en vue de l'améliorer ou de le compléter, un enregistrement signé par un camarade ;
- expliciter ses intentions en tant qu'auteur d'un discours signé enregistré (raconter, convaincre ou émouvoir, faire rire...).

2. Compétences linguistiques et culturelles

La langue des signes, comme toute autre langue, a ses propres constructions syntaxiques et elle est le vecteur d'un contenu culturel.

2.1 Grammaire

L'apprentissage de la grammaire est essentiel : il permet d'acquérir une conscience de faits de langue permettant une expression appropriée dans les situations authentiques de la vie sociale. La dimension visuelle de la grammaire de la LSF, sa spatialité fait l'objet d'une attention particulière (dire en montrant / dire sans montrer).

La liste des compétences à acquérir spécifiquement à chaque cycle figure dans les encadrés ci dessous. La grammaire est travaillée dans l'esprit des compétences à acquérir.

2.2 Lexique

L'acquisition progressive d'un lexique de plus en plus riche, précis et rigoureux est un objectif fondamental du collègue.

L'élève doit être capable de :

- utiliser un lexique précis, varié, rigoureux lié aux thèmes abordés et le classer par catégories ;
- donner un ou plusieurs synonymes ou signes de sens avoisinant, de donner un antonyme pour un signe ou une expression signée ;
- analyser la formation de signes standard ;
- distinguer le sens propre et le sens figuré ;
- enrichir le vocabulaire de l'émotion, de la sensation, de l'espace et du temps, de la spatio-temporalité, de l'abstraction, du jugement et du raisonnement ;
- analyser et utiliser les différents procédés métaphoriques spécifiques à la LSF ;
- connaître le lexique métalinguistique permettant de décrire la langue et concernant, par exemple, les registres différents, les types de discours, les caractéristiques du discours narratif, le statut des interlocuteurs d'une communication : auteur, narrateur, émetteur, récepteur ;
- utiliser un vocabulaire précis, varié et rigoureux en rapport avec le thème concerné, notamment un vocabulaire spatial (lieux, positionnement d'objets les uns par rapport aux autres), temporel (dates, durée, chronologie...), de quantification (informations chiffrées), de qualification (qualités d'un objet, couleurs, taille...);
- produire une définition ;
- produire un exemple.

2.3 Connaissances socioculturelles

La découverte des éléments clés de la culture propre à la communauté des sourds (origine des signes, histoire et évolution de la langue, rapports entre culture et société...) est nécessaire. Elle prend en compte les contenus des programmes de français et d'histoire notamment, tels qu'ils sont fixés pour chaque cycle.

L'enseignant peut prendre appui sur des documents écrits, illustratifs ou filmiques dont l'intérêt culturel (littérature, civilisation, éducation à la citoyenneté) est avéré, soit en liaison avec les contenus culturels des autres disciplines enseignées, soit en rapport avec l'actualité ou avec la culture sourde. L'existence de variations linguistiques régionales doit être portée à la connaissance des élèves ainsi que les processus d'émergence de signes nouveaux.

L'élève doit être capable de :

- repérer les éléments socioculturels dans les documents proposés ;
- percevoir l'appartenance à deux cultures à travers des situations de la vie quotidienne et être capable de s'adapter à l'une comme à l'autre ;
- comprendre des énoncés différents émis par des personnes d'origines socioculturelles ou d'âges différents ;
- comprendre l'évolution de la culture des Sourds au travers des époques.

3. Compétences permettant de passer de la LSF au français écrit

Étant donné qu'il s'agit ici du programme de LSF, dans le cadre défini du bilinguisme, toute activité de passage d'une langue à l'autre doit tenir compte du niveau de français atteint par l'élève.

L'enseignant veille ponctuellement à ce que l'élève soit capable de :

- comparer ponctuellement des énoncés en français écrit et en LSF ;
- appréhender la polysémie des signes ou des mots propres à chaque langue ;
- réaliser une proposition signée à partir d'un énoncé français adapté au niveau de français des élèves ;

- traduire en LSF une proposition écrite, une expression ou un mot en contexte. Le choix sera adapté à son niveau de lecture et de maîtrise de la langue française ;
- résumer en LSF un texte écrit en français, en rapport avec son niveau de maîtrise du français.

B. COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES À CHAQUE CYCLE

1. Compétences spécifiquement travaillées au cycle d'adaptation (6^e)

Le cycle d'adaptation s'attarde particulièrement sur la narration et la description. En lien avec les objectifs du programme de français, l'enseignant propose à ses élèves une étude approfondie de la narration et des formes littéraires ou non qu'elle revêt en LSF. L'étude approfondie de la description est commencée et continuée au cycle central.

Concernant la narration, l'élève doit être capable :

- *En compréhension signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de repérer les différentes étapes d'un discours narratif en LSF (structuration du discours selon le schéma narratif classique : situation initiale, rupture, péripéties, dénouement, situation finale) ;
 - de repérer les effets produits (effet comique, tragique, etc...). L'attention de l'élève est attirée sur l'intention du locuteur ;
 - d'identifier les différentes situations d'énonciation ;
 - d'analyser les situations en précisant ses caractéristiques (quand, où, comment se passe l'action ? qui communique avec qui ?) ;
 - de distinguer émetteur / récepteur, narrateur / auteur ;
 - de repérer des lacunes ou des ellipses volontaires, des retours en arrière ou des discontinuités dans la chronologie.
- *En expression signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de respecter les différents moments du discours narratif en LSF (structuration du discours selon le schéma narratif classique : situation initiale, rupture, péripéties, dénouement, situation finale) ;
 - de produire volontairement et de façon pertinente des effets sur son groupe, en recourant à certains procédés (effet comique, tragique, etc.) ;
 - de choisir volontairement et de façon pertinente des retours en arrière ou des discontinuités dans la chronologie en justifiant ses choix.

Concernant la description, l'élève doit être capable :

- *En compréhension signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de repérer et caractériser l'organisation générale d'une description longue ;
 - de repérer et caractériser les différentes parties d'un discours descriptif (plan d'ensemble fixe, description générale) ;
 - de repérer les effets produits par une description sur le groupe (effet comique, poétique, etc.) ;
 - de repérer et analyser les procédés de zoom sur certaines parties à décrire.
- *En expression signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de respecter les différents moments d'un discours descriptif (plan d'ensemble fixe, description générale, description rapprochée) ;
 - de structurer son discours selon la progression classique : plan d'ensemble fixe, description générale, description rapprochée ;
 - de recourir à des procédés de style visant à produire un effet particulier sur son auditoire (effet comique, poétique, etc.).

Concernant la grammaire, l'élève doit être capable de :

- identifier les principales structures de transferts et signes standards et la façon dont ils sont articulés ;
- identifier différentes fonctions du regard ;
- distinguer le discours de l'énonciateur de celui des protagonistes (transferts de personnes) ;
- distinguer différentes valeurs du pointage : en référence à l'action, au temps et au lieu ;
- connaître le premier des quatre paramètres manuels du signe standard (configuration d'une ou des deux mains, symétrie ou non) ;
- s'exprimer selon les axes du temps ;
- identifier différentes valeurs aspectuelles d'un procès (accompli, inaccompli) ;
- utiliser les valeurs quantifiantes et qualifiantes de l'expression faciale ;
- maîtriser les valeurs ajoutées de la mimique faciale : le conditionnel, l'impératif, l'interrogatif, l'assertif, le négatif et l'interro-négatif.

2. Compétences spécifiquement travaillées au cycle central (5^e et 4^e)

Le cycle central poursuit l'étude de la description et se consacre à l'information et l'explication. Toujours en lien avec le programme de français, l'enseignant propose à ses élèves des formes littéraires ou non que ces deux types de discours peuvent revêtir en LSF.

Concernant la narration, l'élève doit être capable :

- *En compréhension signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de caractériser et nommer les différentes étapes d'un discours narratif en LSF (structuration du discours selon le schéma narratif classique : situation initiale, rupture, péripéties, dénouement, situation finale).
- *En expression signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de justifier l'implicite ou au contraire l'explicite dans son discours en déterminant les connaissances partagées ou non entre lui et son destinataire.

Concernant la description, l'élève doit être capable :

- *En compréhension signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de repérer et analyser les procédés de rétrécissement ou agrandissement de certaines parties à décrire (effet zoom) ;
 - de repérer et expliciter les différents moments et procédés de description en plan mobile (déplacement dans un lieu) ;
 - de repérer et expliciter les différents moments et procédés de description interne (point de vue interne / externe à l'objet) ;
 - d'identifier l'angle de vue adopté par le locuteur (vue de côté, vue du dessus...).
- *En expression signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - d'adopter un angle de vue original afin de créer un effet (de suspens ou de mystère par exemple) ;
 - de respecter la structuration d'une description d'un plan mobile ;
 - d'utiliser volontairement et de façon pertinente des procédés de zoom ;
 - de recourir de façon pertinente à la description d'un point de vue externe ou interne à l'objet ;
 - d'adopter un angle de vue adapté ou visant à produire un effet particulier (vue de côté, vue du dessus).

Concernant l'information – explication, l'élève doit être capable :

- *En compréhension signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de repérer, analyser et comprendre la structuration d'un discours informatif ou explicatif long sur des sujets variés parfois inédits, en rapport avec son âge (conférence ou exposé) ;
 - de repérer notamment les différents moments du discours informatif et leur articulation logique (informations générales / particulières, différents thèmes abordés successivement) ;
 - de repérer, analyser et catégoriser les différentes informations fournies par le discours ;
 - de repérer et analyser les informations destinées à préciser une information déjà donnée ;
 - de repérer les informations essentielles et les informations secondaires ;
 - de repérer et analyser les informations de type spatial (lieux, positionnement d'objets les uns par rapport aux autres) et temporel (dates, durée, chronologie...) ;
 - de repérer et analyser les informations destinées à quantifier (informations chiffrées) ;
 - de repérer et analyser les informations destinées à qualifier (qualités d'un objet, couleurs, taille...).
- *En expression signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de faire un exposé ou une communication à but informatif en LSF face à la classe en respectant une structuration visible, claire et efficace ;
 - de choisir et ordonner les informations ;
 - de compléter un discours en repérant les informations manquantes ;
 - de faire un résumé d'information ou au contraire une information détaillée sur un même thème ;
 - de produire des outils informatifs enregistrés pour la classe ou pour des destinataires connus ou non.

Concernant la grammaire, l'élève doit être capable de :

- distinguer le plan de l'énoncé et celui de l'énonciation ;
- expliciter différentes fonctions du regard ;
- analyser, exprimer et produire les principales structures de transferts et signes standard et la façon dont ils sont articulés ;
- segmenter les différents types d'unités sémantiques d'un court énoncé ;
- savoir nommer l'agent, le bénéficiaire, le patient et l'action dans les structures de transfert ;
- reconnaître et exprimer l'opposition, la cause, la conséquence, la comparaison ;

- identifier des références temporelles, spatiales ;
- utiliser les principaux procédés de reprise des entités et des indications spatiales et temporelles (proformes, regard, localisation des signes...) ;
- identifier de nouvelles valeurs aspectuelles d'un procès (ponctuel, duratif et itératif) ;
- identifier et exprimer les structures concernant les discours rapportés ;
- connaître les trois autres des quatre paramètres manuels du signe standard (orientation, emplacement, mouvement) ;
- distinguer la main dominée de la main dominante ;
- comprendre l'association du regard et du mouvement du buste ;
- repérer les verbes qui s'orientent dans l'espace.

3. Compétences spécifiquement travaillées au cycle d'orientation (3^e)

Le cycle d'orientation s'attarde particulièrement sur l'argumentation. Le lien avec les objectifs du programme de français ou d'histoire est recherché. L'enseignant propose à ses élèves différentes formes qu'elle revêt en LSF.

Concernant l'argumentation, l'élève doit être capable :

- *En compréhension signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de repérer, caractériser et nommer les différents moments et procédés d'un discours argumentatif en LSF (structuration du discours selon le schéma classique thèse / arguments ou arguments / conclusion) ;
 - d'identifier et analyser différents supports visant à convaincre (discours de type politique) ;
 - de repérer les stratégies de manipulation dans un discours ou support à visée argumentative (publicité, discours de propagande, par exemple profession de foi en vue de l'élection de délégués de classe...) ;
 - d'identifier les arguments objectifs et subjectifs ;
 - de relever, analyser et comprendre le lexique lié à l'expression de l'opinion (« débat », « accord », « à mon avis », « je pense », « je crois »).
- *En expression signée directe ou différée grâce à l'enregistrement*
 - de défendre son avis sur un sujet au moyen de plusieurs arguments ;
 - de défendre un avis qui n'est pas le sien au moyen de plusieurs arguments ;
 - de présenter un point de vue contrasté sur un sujet (de type avantage / inconvénients ou thèse / antithèse) ;
 - de produire des arguments subjectifs / objectifs ;
 - de produire un document signé, enregistré ou en direct, ayant pour but de promouvoir un produit ou une idée ;
 - d'utiliser le lexique d'opinion (« à mon avis », « je crois », « je pense », « je ne suis pas d'accord »...).

Concernant la grammaire, l'élève doit être capable de :

- distinguer temps de l'énoncé et temps de l'énonciation ;
- identifier et exprimer les structures concernant les stéréotypes de transferts de personne, les semi-transferts et les doubles transferts ;
- reconnaître et exprimer l'opposition, la condition et l'emphase ;
- approfondir les différentes fonctions du pointage ;
- approfondir les différentes fonctions du regard ;
- identifier des doubles références (temporelles, spatiales...) ;
- savoir les différentes fonctions du mouvement à partir d'un même signe standard ;
- commencer à comprendre et connaître les contraintes internes du signe standard ;
- comprendre les valeurs aspectuelles des verbes ;
- distinguer les verbes orientables, directionnels et fixes.

Enseignements élémentaire et secondaire**Programmes**

Programme de l'enseignement de la langue des signes française au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel

NOR : MENE0911019A

RLR : 520-1 ; 520-2

arrêté du 3-6-2009 - J.O. du 27-6-2009

MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'éducation ; avis du CSE du 14-5-2009 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 25-5-2009 ; avis du Comité national consultatif des personnes handicapées du 27-5-2009

Article 1 - Les programmes de l'enseignement de la langue des signes française « langue première » dispensé aux élèves concernés et de l'enseignement de la langue des signes française dispensé aux élèves débutants au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel sont fixés par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 2009-2010.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini

Programmes de Langue des Signes Française (LSF) au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel

Préambule

Les programmes du lycée d'enseignement général et technologique et du lycée professionnel s'adressent à deux groupes d'élèves distincts :

- les élèves ayant suivi le cursus d'apprentissage depuis l'école primaire et le collège : la LSF est leur langue première ;
- les élèves débutant en classe de seconde pour le lycée d'enseignement général et technologique et en première année de lycée professionnel.

Dans la suite du programme de l'école primaire publié au BOEN du 4 septembre 2008, puis du programme de collège, le programme de Langue des Signes Française (LSF) au lycée doit permettre à ceux des élèves qui poursuivent leur parcours bilingue entrepris dès l'école maternelle, à la fois de consolider leurs acquis (notamment en classe de seconde pour le lycée d'enseignement général et en première année d'études pour le lycée professionnel) et d'acquérir une autonomie langagière.

Il est utile de rappeler les trois groupes de compétences définis au collège :

- compétences communicationnelles et discursives ;
- compétences linguistiques et culturelles ;
- compétences permettant de passer de la LSF au français écrit et du français écrit à la LSF.

Les *compétences* culturelles du collège font l'objet d'un approfondissement au lycée, où l'on attend des élèves qu'ils s'approprient véritablement des *contenus* culturels. En effet, c'est au lycée que les élèves sont le mieux à même de se familiariser avec la culture de la communauté sourde, dans la mesure où ils ont alors une certaine maîtrise de la langue. Le lien avec la poursuite d'études à l'université se fera naturellement et certains de ces élèves pourront choisir de se préparer ensuite au CAPES de Langue des Signes Française, où les compétences linguistiques et les contenus culturels seront nécessairement évalués. Le thème culturel choisi « *Vivre sourd en société avec la Langue des Signes Française* », qui est le thème retenu pour le lycée d'enseignement général et technologique et pour le lycée professionnel, est très proche du programme retenu pour l'enseignement des langues vivantes ; de même, certains de ses éléments sont communs aux programmes d'enseignement de lettres, aussi bien au lycée d'enseignement général et technologique qu'au lycée professionnel. Ces rapprochements ne peuvent que faciliter les apprentissages : les passerelles entre ces disciplines permettent de confronter plus aisément des savoirs et des valeurs qui construisent les identités culturelles, communes ou au contraire différentes.

Des ressources et outils sont proposés aux professeurs sur le site dédié (comme pour les programmes de la LSF à l'école primaire et au collège) : <http://www.ressources-lsf.cndp.fr/>.

Programme de LSF langue première au lycée d'enseignement général et technologique

Au lycée d'enseignement général et technologique, les apprentissages ont pour finalité de consolider la connaissance et la pratique de la langue qui doit être maîtrisée à un bon niveau de communication. L'argumentation a ici une place centrale. Une analyse linguistique est aussi proposée aux élèves de cycle terminal afin de leur permettre de comprendre le fonctionnement de la langue, d'en saisir les nuances et de parfaire ainsi leur mode de communication dans des situations authentiques et de plus en plus complexes. La culture des sourds fera l'objet d'une attention particulière, au travers de documents en LSF (vidéos, films), de documents iconographiques ou de documents en français écrit en lien direct avec le thème central du programme culturel.

A. COMPÉTENCES COMMUNICATIONNELLES : LA LANGUE DES SIGNES COMME LANGUE DE COMMUNICATION EN FACE À FACE ET EN DIFFÉRÉ

Selon le registre de langue de l'interlocuteur, l'élève doit être capable de :

- développer l'expression personnelle (style personnel, autonomie, créativité du discours, variations langagières...);
- extraire, mémoriser et restituer des éléments d'un discours ;
- restituer fidèlement un extrait d'un discours enregistré ;
- résumer un enregistrement signé ;
- produire un discours long et structuré (soit de fiction, soit relatif à une œuvre littéraire en LSF ou à l'exploitation d'une image complexe) ;
- développer une idée, la résumer ;
- comprendre et utiliser les éléments du discours qui relèvent de la dénotation (ce qui est dit), de la connotation (ce que suggèrent un propos ou les images, sentiments ou émotions provoqués chez l'interlocuteur) ;
- comprendre et produire des discours sur des thèmes de plus en plus abstraits ;
- comprendre et utiliser les différentes stratégies argumentatives dans un discours long et structuré (argument de vérité universelle, argument d'autorité, démonstration logique...) ;
- comprendre et utiliser des procédés iconiques comme lien entre les arguments.

B. COMPÉTENCES LINGUISTIQUES : LA LANGUE DES SIGNES COMME OBJET D'ÉTUDE À PARTIR DE DOCUMENTS SIGNÉS ENREGISTRÉS

1. Structures des unités gestuelles et structures du discours

L'élève doit être capable de :

- repérer le signe, le signifiant, le signifié ;
- comprendre et connaître les contraintes internes du signe standard ;
- identifier et exprimer les structures de double transfert complexe ;
- approfondir les différentes fonctions du regard ;
- approfondir les différentes fonctions du pointage (auto-pointage, double pointage, pointage complexe ; pointages anaphorique, numérique, métalinguistique) ;
- repérer et approfondir les différentes modalités d'expression du temps ;
- connaître et savoir utiliser les enchaînements de structures de transfert et les combinaisons transferts / signes standard ;
- approfondir les procédés d'utilisation de l'espace pour la construction de références spatiales et temporelles.

2. Genres et registres du discours

L'élève doit être capable d'analyser sur le plan linguistique dans tous types d'énoncés :

- les fonctions langagières et genres discursifs (narration, description, explication et information, argumentation) ;
- les genres (théâtre, poème...) ;
- la modalisation ;
- les registres de langue (familier, courant, soutenu...) ;
- l'explicite et l'implicite ;
- l'humour, l'ironie, le pathétique... ;
- les figures de style ;

- les procédés de focalisation ;
- l'utilisation de procédés iconiques en tant que connecteurs entre les arguments (signes standard) ;
- les différentes stratégies discursives de l'élève ;
- le rapport entre le fond et la forme du discours.

C. COMPÉTENCES PERMETTANT DE PASSER DE LA LSF AU FRANÇAIS ÉCRIT ET DU FRANÇAIS ÉCRIT À LA LSF

L'activité de passage d'une langue à l'autre ne doit déboucher en aucune façon sur un travail systématique régulier. Elle pourrait prendre la forme d'exercices ponctuels, à partir d'une approche contrastive LSF / français. Une initiation à partir de courts extraits simples en rapport avec le thème culturel du programme est souhaitable. Des moments de traduction peuvent commencer à mettre en évidence les différences entre les deux systèmes linguistiques et culturels.

D. CONTENU CULTUREL

Vivre en société pour un sourd n'allait pas de soi. Encore dans un passé récent, les sourds ont été victimes d'isolement géographique, d'exclusion sociale et d'ostracisme pouvant aller jusqu'au déni de leur identité et de leur langue. Il a fallu des pionniers, aujourd'hui célèbres, pour s'intéresser à eux, à leur éducation et à leur histoire, interroger leur langue, la comprendre et la reconnaître comme une langue à part entière. Il y a eu bien des controverses sur la nécessité de procéder à ce que l'on a appelé la « démutisation ». On est passé progressivement de l'intégration à la scolarisation. La loi du 11 février 2005 reconnaît un droit à un enseignement bilingue (Langue des signes et français écrit) pour les parents qui en font le choix.

La Langue des Signes Française est, comme toutes les langues, vecteur de culture : l'étymologie des signes existants, l'émergence de nouveaux signes dans des domaines scientifiques, artistiques, technologiques ou autres, la création de néologismes, comme pour toute langue, reflètent cette richesse culturelle. Vivre en société avec la Langue des signes interroge la relation de la personne sourde avec les autres, sourds ou entendants. Le sentiment d'appartenance à une communauté sourde n'exclut pas les relations quotidiennes avec les entendants : dans la famille, à l'école, dans la vie professionnelle. Les créations artistiques ou littéraires reflètent la vitalité de cette langue visio-gestuelle qui a dû trouver des canaux particuliers pour fixer des modes de pensée originaux et trouver à s'exprimer. L'étude des contenus culturels fait nécessairement apparaître des liens avec d'autres disciplines : l'histoire, la littérature, la philosophie... Le thème « *Vivre sourd en société avec la Langue des Signes Française* » pourra être traité en suivant les pistes d'études indiquées ci-dessous et illustré à partir des exemples proposés.

1. Éducation, communication, vie sociale

Il s'agit ici de vivre entre sourds et entendants.

Pistes d'études possibles	Exemples
Les grands courants historiques et les grandes étapes de l'éducation des sourds et leurs figures emblématiques	<ul style="list-style-type: none">• Émergence des Langues des signes dans l'histoire des sociétés.• Histoire de la Langue des Signes Française :<ul style="list-style-type: none">- quelques grands moments de l'Histoire des sourds : l'histoire des associations de sourds (la Société Centrale créée par Berthier en 1834) et des associations sportives (création de la première association sportive sourde en France par Rubens Alcais en 1914), le Comité International du Sport Silencieux (C.I.S.S.) en 1924 ;- le sourd citoyen : les sourds et la Justice (l'affaire Solar en 1774, l'adaptation du Code Napoléon par Ferdinand Berthier, le code déontologique des interprètes écrit par Puybonnieux en 1847) ;- la conquête des droits : droit d'héritage, de mariage, de vote, de conduire (1959) et droit à l'adoption.• Les droits et devoirs des sourds :<ul style="list-style-type: none">- les congrès, dont le Congrès de Milan de 1880 ;- les congrès internationaux des sourds, dont le Congrès Mondial de Paris en 1971 et le Congrès de Washington en 1975 ;- la naissance du mouvement connu sous le nom de « Réveil sourd ».

Pistes d'études possibles	Exemples
	<ul style="list-style-type: none"> • Les grands moments de l'éducation des sourds : <ul style="list-style-type: none"> - l'époque du préceptorat en Europe ; - la création des premières écoles à la fin du 18^{ème} siècle ; - la période des institutions (éducation principalement assurée par des religieux aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles) ; - les institutions médico-sociales ; - l'époque contemporaine : l'intégration scolaire des enfants sourds (article 4 de la loi du 30 juin 1975) et la scolarisation des enfants sourds par l'Éducation nationale (article 33 de la loi du 18 janvier 1991 ; article L.112-3 du code de l'éducation, issu de la loi du 11 février 2005). • Quelques figures emblématiques de sourds ou entendants : Étienne de Fay, l'abbé de l'Épée, Pierre Desloges, Laurent Clerc, Berthier, Pélissier, Bébian, etc.). • Les notions philosophiques découlant de ces thèmes : l'inné et l'acquis, l'humanité et l'animalité, la normalité et la différence et, de façon générale, la représentation des sourds à travers l'histoire.
Communication et vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport linguistique à l'autre dans la famille et dans la société. • Les choix des parents pour la scolarisation, l'orientation et le parcours scolaire. • Le rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). • La vie quotidienne : toutes les situations de communication courante en ville, dans les services administratifs, en voyage, à l'hôpital, dans le monde du travail et dans les métiers émergents.
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • L'interprétation : la déontologie, le rôle de l'interprète. • La communication visuelle à distance : webcam, SMS, courriel, vidéo, visioconférence, centre de relais vidéo téléphonique. • Accessibilité aux médias : <ul style="list-style-type: none"> - programmes sous-titrés et en LSF (présentateur sourd ou interprète) à la télévision (actualité, films, reportages, dessins animés...) - émissions produites par des sourds ; - sites Internet sous-titrés et en LSF ; - presse sourde ; - éditions en LSF (DVD, cédéroms, livres, romans, BD, etc...). • Architecture et aménagement de l'espace : signalisations lumineuses, espaces ouverts...

2. Les relations de pouvoir

Pistes d'études possibles	Exemples
Représentations et rapport à l'autre (entendant)	<ul style="list-style-type: none"> • Le poids de l'histoire sur les représentations sociales. • L'émancipation des sourds : l'évolution de l'image du sourd dans le monde entendant. • L'impact des médias (la présence valorisante de personnalités sourdes dans le monde du théâtre, de la culture, de la télévision...). • Le rapport entre la majorité et la minorité linguistique et culturelle. • La relation des sourds avec l'écrit et la réappropriation autodidacte de l'écrit par les nouvelles technologies (minitel, courriels, SMS...). • Les valeurs reçues de l'éducation parentale et celles qui sont construites d'après l'expérience de la différence. • L'oppression linguistique et culturelle. • Les notions de domination, d'influence, de révolte et d'opposition dans le domaine médical, familial, social.

3. Le rapport au monde

Pistes d'études possibles	Exemples
L'identité sourde	<ul style="list-style-type: none"> • Regard de soi sur soi, de l'autre sur soi et de soi sur l'autre. • Intégration dans la société des entendants sans sacrifice d'une partie de son identité spécifique. • Appartenance à un groupe (s'identifier et partager les valeurs communes d'une minorité linguistique et culturelle). • Prise de conscience de la surdité et de ses effets.
Culture sourde	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport privilégié à l'image. • Règles de vie et codes sociaux au sein de la communauté sourde. • Les sourds et les arts (arts visuels, poésie, théâtre, cinéma...). Un patrimoine culturel partagé : <ul style="list-style-type: none"> - œuvres culturelles et artistiques des sourds (les peintres Princeteau, Guillot, les comédiens, les pièces de théâtre en LSF sur support numérique, les contes...); - œuvres culturelles et artistiques des entendants à propos des sourds (Tristan Corbière, <i>Pierre et Camille</i> d'Alfred de Musset...). • Transmission atypique de la Langue des signes et de la culture (de « pair en pair » et non de « père en fils », éparpillement géographique, transmission récente par les supports numériques).
Le rapport au monde à travers la LSF	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du canal visio-gestuel quant à l'organisation des Langues des signes : exploitation de l'espace, simultanéité des informations, utilisation pertinente de différentes parties du corps pour faire sens (signes manuels, rotations du corps, mouvements de la tête, expressions du visage, direction du regard). • Gestes co-verbaux des entendants et des sourds : ressemblances et différences.
Langue des signes d'ici et d'ailleurs, d'autrefois à aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> • Étymologie des signes : <ul style="list-style-type: none"> - influence de la culture d'un pays sur la Langue des signes nationale ; - étude de l'évolution des signes (comparaison de signes anciens et de signes nouveaux) ; - signes et symboles : repérage des différences et des similitudes ; - valeurs et rôles des codes / néologismes / signes standard ; - la variation linguistique : la LSF régionale et nationale. • La Langue des signes d'« ailleurs » : <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation aux langues des signes d'autres pays (similitudes et divergences) ; - la LS dans les sociétés française et américaine (langues cousines LSF (Langue des Signes Française) / ASL (<i>American Sign Language</i>)) ; - Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, l'identité linguistique de la LS, l'éducation bilingue. • Charte européenne des langues minoritaires, Langue des signes et éducation bilingue.
Événements internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Journées européennes des sourds (<i>European Union of the Deaf / EUD</i>). • Journée mondiale des sourds (quatrième semaine de septembre). • Fédération mondiale des sourds. • Jeux mondiaux des sourds. • Rencontres européennes et internationales dans le cadre de congrès ou manifestations culturelles et artistiques facilitées par une certaine proximité des langues signées nationales. • Jeux <i>deaflympics</i> (jeux olympiques des sourds).

Programme de LSF langue première au lycée professionnel

Au lycée professionnel, les apprentissages ont pour finalité, tout en prenant en compte le parcours professionnel (CAP, baccalauréat professionnel) de l'élève, de consolider la connaissance et la pratique de la langue, qui doit être maîtrisée à un bon niveau de communication. Le lycée professionnel qui prépare à l'insertion professionnelle comporte des enseignements professionnels propres à chaque filière. Aussi les cours de LSF sont-ils également l'occasion d'aborder des thématiques en lien avec la filière concernée, le monde du travail et l'insertion des sourds dans l'entreprise. Il s'agit pour les élèves sourds d'acquérir les compétences linguistiques de LSF attendues de tout élève en fin de second cycle, mais aussi de maîtriser des compétences communicationnelles, discursives et linguistiques propres aux activités professionnelles pour lesquelles ils reçoivent une formation. Seront ici recherchées des compétences transversales à toutes les filières, l'appropriation lexicale spécifique relevant de démarches ponctuelles.

Des liens avec les enseignements généraux de français, d'histoire, de géographie, d'éducation civique, d'arts appliqués ou d'histoire des arts doivent être recherchés. L'enseignement de la LSF participe à l'enrichissement de la culture commune par la connaissance de mouvements et d'œuvres, par la fréquentation de productions artistiques variées, par la pratique d'activités culturelles liées au patrimoine culturel sourd ou entendant.

L'enseignement de la LSF dans les classes préparatoires préparant au baccalauréat professionnel s'inscrit dans le prolongement de celui du collège. Il doit tenir compte de l'hétérogénéité des parcours des élèves sourds, certains n'ayant pas bénéficié d'un parcours bilingue, d'autres découvrant la LSF tardivement. Ainsi, l'acquisition des quatre compétences essentielles gagne à être poursuivie au lycée professionnel dans les deux situations de communication suivantes :

- la compréhension et l'expression en situation de communication en face à face ;
- la compréhension et l'expression en situation de communication différée (LSF enregistrée).

L'adolescent sourd poursuit son apprentissage de la communication visuelle à distance. À cette fin, les technologies de l'information et de la communication occupent toujours une place importante.

L'exercice de la compréhension, la production et l'analyse de discours de fonctions et de formes variées est, lui aussi, poursuivi. Le lexique et les structures de la LSF sont précisés, enrichis et analysés.

On attend que l'élève de lycée devienne progressivement un interlocuteur compétent et critique, capable de confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle, et qu'il soit capable :

- de prendre du recul sur ses connaissances ;
- d'exprimer, en respectant autrui, un jugement et des goûts personnels ;
- de réfléchir sur lui-même et le monde qui l'entoure ;
- de se confronter à des productions artistiques d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs ;
- d'affirmer ses choix.

Dans la perspective d'une poursuite d'études vers l'enseignement supérieur, l'enseignement de la LSF participe à la préparation aux activités attendues dans la suite du cursus (synthèse, argumentation) par le visionnage régulier de documents signés enregistrés authentiques variés et la production de discours signés en vue d'une communication différée.

Concernant la Langue des signes comme langue de communication et les contenus linguistiques, les tableaux ci-dessous permettent de distinguer entre les compétences spécifiques à la formation au CAP et celles spécifiques à la formation au baccalauréat professionnel et de préciser le niveau d'approfondissement attendu pour chacune. L'enseignant pourra également varier le degré de guidage pédagogique ou s'appuyer sur des situations concrètes et proposer progressivement des situations plus abstraites, toujours situées dans les centres d'intérêt du groupe, afin de s'adapter au niveau de ses élèves.

A. COMPÉTENCES COMMUNICATIONNELLES : LA LANGUE DES SIGNES COMME LANGUE DE COMMUNICATION EN FACE À FACE ET EN DIFFÉRÉ

À l'issue du lycée professionnel, l'élève est capable de :

- repérer et caractériser les différences de contenu et de forme entre la communication immédiate et la communication différée (niveau d'implicite, connaissances partagées entre interlocuteurs différents, possibilité ou impossibilité de recours au contexte immédiat...) ;
- comprendre et produire des énoncés ou extraits d'énoncés selon des critères variés : situation de communication particulière (face à un employeur, un ami...), thème abordé, type de discours signé (narratif, descriptif, explicatif, etc.), forme du discours signé (dialogue, poème, récit autobiographique, etc.), tonalité (humoristique, tragique...) ;

- justifier son interprétation en s'appuyant sur des éléments précis du discours, le sien ou celui de ses camarades ;
- repérer des lacunes ou des incohérences dans un discours, le sien ou celui de ses camarades.

Certaines compétences sont travaillées à la fois en classe de CAP et en classe de baccalauréat professionnel, la différence se situant au niveau des supports utilisés, que l'on adapte au niveau des élèves. Pour les élèves de CAP, on préférera des documents se rapportant à leur environnement personnel et professionnel.

1. Compréhension et expression en situation de communication en face à face

L'élève de lycée professionnel doit être capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- déterminer et caractériser la situation d'énonciation dans laquelle il se trouve ;	++	++
- adopter et comprendre différents niveaux de langue adaptés à la situation d'interaction et à chaque interlocuteur ;	++	++
- échanger sur des sujets variés avec des interlocuteurs connus ou non ;	++	++
- dégager, après un échange avec plusieurs interlocuteurs, les principales idées qui ont été avancées ;	+	++
- dans le cadre de jeux de rôles, adopter un point de vue qui n'est pas le sien, adopter un rôle particulier (salarié / patron, vendeur / acheteur, journaliste / interviewé...);	+	++
- échanger des informations en situation de communication à distance avec webcam, notamment adapter son discours à la situation particulière et acquérir une certaine maîtrise technologique au service de cette communication (plan filmé plus serré, léger ralentissement du rythme du fait des aléas du flux vidéo, précision plus importante...);	++	++
- être capable de communiquer à distance via un interprète ;	++	++
- repérer les points d'accord et de désaccord entre deux interlocuteurs ou plus ;	+	++
- extraire, mémoriser et restituer des éléments d'un discours ;	+	++
- participer à un débat d'idées ;	+	++
- comprendre des discours humoristiques, ironiques ou tragiques ;	+	++
- produire des discours humoristiques, ironiques ou tragiques ;		+
- développer une expression personnelle (style personnel, autonomie, créativité du discours) ;		+
- produire un discours long structuré (soit de fiction, soit relatif à une œuvre littéraire en LSF ou à l'exploitation d'une image complexe).	+	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

2. Compréhension et expression en situation de communication différée (enregistrement vidéo)

L'élève doit être capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- identifier le ou les auteurs d'un enregistrement et le ou les destinataires d'un discours ;	++	++
- déterminer et caractériser la situation de communication dans laquelle se trouve l'auteur d'un enregistrement ou dans laquelle il se trouve en tant qu'auteur d'un enregistrement signé ;	++	++
- différencier l'enregistrement spontané d'une situation de communication immédiate d'un enregistrement en vue d'une communication différée ;	+	+
- repérer l'implicite dans un énoncé signé simple et le formuler explicitement ;	+	++
- restituer fidèlement un court extrait d'un discours enregistré ;	++	++
- résumer un enregistrement signé ;	+	++
- expliciter ses intentions en tant qu'auteur d'un discours signé enregistré (raconter, convaincre, émouvoir, faire rire...) ;	+	++
- discerner les commentaires des prises de position d'un auteur ;	+	++
- articuler des commentaires et des prises de position personnelles ;		+
- comprendre et produire un discours argumenté.	+	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

B. COMPÉTENCES LINGUISTIQUES : LA LANGUE DES SIGNES COMME OBJET D'ÉTUDE À PARTIR DE DOCUMENTS SIGNÉS ENREGISTRÉS

Un des objectifs prioritaires est l'enrichissement lexical, y compris dans certains domaines professionnels. La découverte et l'acquisition des structures et des règles de fonctionnement de la LSF sont poursuivies, même si les analyses linguistiques sont abordées de façon simple.

À l'issue du lycée professionnel, l'élève est capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- analyser des énoncés ou extraits d'énoncés selon des critères variés : thème abordé, type de discours signé (narratif, descriptif, explicatif, etc.), genre du discours signé (dialogue, poème, récit autobiographique, etc.) ;	+	++
- repérer, comprendre et analyser la forme et l'organisation d'un discours en LSF ;	++	++
- repérer, caractériser différents registres (familier, courant, soutenu) et les mettre en relation avec une situation de communication particulière.	++	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

1. La grammaire

L'apprentissage de la grammaire est fondamental : il permet d'acquérir une conscience de faits de langue aboutissant à une expression appropriée dans les situations authentiques de la vie sociale. La dimension visuelle de la grammaire de la LSF, sa spatialité, font l'objet d'une attention particulière (dire en montrant / dire sans montrer).

L'élève connaît, comprend :

Compétences	CAP	BAC PRO
- les contraintes internes du signe standard ;	++	++
- les principales structures de transfert ;	++	++
- les différentes fonctions du regard ;	++	++
- les principales fonctions du pointage manuel ;	++	++
- les différentes modalités d'expression du temps ;	+	++
- les procédés d'utilisation de l'espace pour la construction de références spatiales et temporelles.	+	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

2. Le lexique

L'acquisition progressive d'un lexique de plus en plus riche, précis et rigoureux est un objectif fondamental et doit être poursuivie à chaque niveau. Elle tiendra compte des choix, des centres d'intérêt personnels et professionnels des élèves.

L'élève doit être capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- utiliser un lexique précis, varié, rigoureux lié aux thèmes abordés et le classer selon des critères variés (thème, paramètres : configuration de la main, emplacement, mouvement) ;	++	++
- exprimer différentes modalités (variation d'expression faciale, amplitude, intensité, rythme d'un signe) ;	+	++
- donner un ou plusieurs synonymes ou signes de sens avoisinants, donner un antonyme pour un signe ou une expression signée ;	++	++
- analyser la formation de signes standard et en connaître l'étymologie ;	+	++
- enrichir le vocabulaire de l'émotion, de la sensation, de l'espace et du temps, de la spatio-temporalité, de l'expression d'une opinion, de l'abstraction, du jugement et du raisonnement ;	+	++
- comparer deux propositions signées ;	++	++
- analyser et utiliser les différents procédés métaphoriques spécifiques à la LSF.	+	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

C. COMPÉTENCES PERMETTANT DE PASSER DE LA LSF AU FRANÇAIS ÉCRIT ET DU FRANÇAIS ÉCRIT À LA LSF

Toute activité de passage d'une langue à l'autre doit tenir compte du niveau de français atteint par l'élève. L'enseignant veille ponctuellement à ce que l'élève soit capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- comparer des énoncés en français écrit et en LSF ;	++	++
- appréhender la polysémie des signes ou des mots propres à chaque langue ;	++	++
- réaliser une proposition signée à partir d'un énoncé français adapté au niveau de français des élèves.	+	+

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

D. CONTENU CULTUREL

Vivre en société pour un sourd n'allait pas de soi. Encore dans un passé récent, les sourds ont été victimes d'isolement géographique, d'exclusion sociale et d'ostracisme pouvant aller jusqu'au déni de leur identité et de leur langue. Il a fallu des pionniers, aujourd'hui célèbres, pour s'intéresser à eux, à leur éducation et à leur histoire, interroger leur langue, la comprendre et la reconnaître comme une langue à part entière. Il y a eu bien des controverses sur la nécessité de procéder à ce que l'on a appelé la « démutisation ». On est passé progressivement de l'intégration à la scolarisation. La loi du 11 février 2005 reconnaît un droit à un enseignement bilingue (Langue des signes et français écrit) pour les parents qui en font le choix.

La Langue des Signes Française est, comme toutes les langues, vecteur de culture : l'étymologie des signes existants, l'émergence de nouveaux signes dans des domaines scientifiques, artistiques, technologiques ou autres, la création de néologismes, comme pour toute langue, reflètent cette richesse culturelle. Vivre en société avec la Langue des signes interroge la relation de la personne sourde avec les autres, sourds ou entendants. Le sentiment d'appartenance à une communauté sourde n'exclut pas les relations quotidiennes avec les entendants : dans la famille, à l'école, dans la vie professionnelle. Les créations artistiques ou littéraires reflètent la vitalité de cette langue visio-gestuelle qui a dû trouver des canaux particuliers pour fixer des modes de pensée originaux et trouver à s'exprimer. L'étude des contenus culturels fait nécessairement apparaître des liens avec d'autres disciplines : l'histoire, la littérature, la philosophie... Le thème « *Vivre sourd en société avec la Langue des Signes Française* » pourra être traité en suivant les pistes d'études indiquées ci-dessous et illustré à partir des exemples proposés.

1. Éducation, communication, vie sociale

Il s'agit ici de vivre entre sourds et entendants.

Pistes d'études possibles	Exemples
Les grands courants historiques et les grandes étapes de l'éducation des sourds et leurs figures emblématiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Émergence des Langues des signes dans l'histoire des sociétés. • Histoire de la Langue des Signes Française : <ul style="list-style-type: none"> - quelques grands moments de l'Histoire des sourds : l'histoire des associations de sourds (la Société Centrale créée par Berthier en 1834) et des associations sportives (création de la première association sportive sourde en France par Rubens Alcais en 1914), le Comité International du Sport Silencieux (C.I.S.S.) en 1924 ; - le sourd citoyen : les sourds et la Justice (l'affaire Solar en 1774, l'adaptation du Code Napoléon par Ferdinand Berthier, le code déontologique des interprètes écrit par Puybonnieux en 1847) ; - la conquête des droits : droit d'héritage, de mariage, de vote, de conduire (1959) et droit à l'adoption. • Les droits et devoirs des sourds : <ul style="list-style-type: none"> - les congrès, dont le Congrès de Milan de 1880 ; - les congrès internationaux des sourds, dont le Congrès Mondial de Paris en 1971 et le Congrès de Washington en 1975 ; - la naissance du mouvement connu sous le nom de « Réveil sourd ».

Pistes d'études possibles	Exemples
	<ul style="list-style-type: none"> • Les grands moments de l'éducation des sourds : <ul style="list-style-type: none"> - l'époque du préceptorat en Europe ; - la création des premières écoles à la fin du 18^{ème} siècle ; - la période des institutions (éducation principalement assurée par des religieux aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles) ; - les institutions médico-sociales ; - l'époque contemporaine : l'intégration scolaire des enfants sourds (article 4 de la loi du 30 juin 1975) et la scolarisation des enfants sourds par l'Éducation nationale (article 33 de la loi du 18 janvier 1991 ; article L.112-3 du code de l'éducation, issu de la loi du 11 février 2005). • Quelques figures emblématiques de sourds ou entendants : Étienne de Fay, l'abbé de l'Épée, Pierre Desloges, Laurent Clerc, Berthier, Pélissier, Bébian, etc.). • Les notions philosophiques découlant de ces thèmes : l'inné et l'acquis, l'humanité et l'animalité, la normalité et la différence et, de façon générale, la représentation des sourds à travers l'histoire.
Communication et vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport linguistique à l'autre dans la famille et dans la société. • Les choix des parents pour la scolarisation, l'orientation et le parcours scolaire. • Le rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). • La vie quotidienne : toutes les situations de communication courante en ville, dans les services administratifs, en voyage, à l'hôpital, dans le monde du travail et dans les métiers émergents.
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • L'interprétation : la déontologie, le rôle de l'interprète. • La communication visuelle à distance : webcam, SMS, courriel, vidéo, visioconférence, centre de relais vidéo téléphonique. • Accessibilité aux médias : <ul style="list-style-type: none"> - programmes sous-titrés et en LSF (présentateur sourd ou interprète) à la télévision (actualité, films, reportages, dessins animés...) - émissions produites par des sourds ; - sites Internet sous-titrés et en LSF ; - presse sourde ; - éditions en LSF (DVD, cédéroms, livres, romans, BD, etc.). • Architecture et aménagement de l'espace : signalisations lumineuses, espaces ouverts...

2. Les relations de pouvoir

Pistes d'études possibles	Exemples
Représentations et rapport à l'autre (entendant)	<ul style="list-style-type: none"> • Le poids de l'histoire sur les représentations sociales. • L'émancipation des sourds : l'évolution de l'image du sourd dans le monde entendant. • L'impact des médias (la présence valorisante de personnalités sourdes dans le monde du théâtre, de la culture, de la télévision...). • Le rapport entre la majorité et la minorité linguistique et culturelle. • La relation des sourds avec l'écrit et la réappropriation autodidacte de l'écrit par les nouvelles technologies (minitel, courriels, SMS...). • Les valeurs reçues de l'éducation parentale et celles qui sont construites d'après l'expérience de la différence. • L'oppression linguistique et culturelle. • Les notions de domination, d'influence, de révolte et d'opposition dans le domaine médical, familial, social.

3. Le rapport au monde

Pistes d'études possibles	Exemples
L'identité sourde	<ul style="list-style-type: none"> • Regard de soi sur soi, de l'autre sur soi et de soi sur l'autre. • Intégration dans la société des entendants sans sacrifice d'une partie de son identité spécifique. • Appartenance à un groupe (s'identifier et partager les valeurs communes d'une minorité linguistique et culturelle). • Prise de conscience de la surdité et de ses effets.
Culture sourde	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport privilégié à l'image. • Règles de vie et codes sociaux au sein de la communauté sourde. • Les sourds et les arts (arts visuels, poésie, théâtre, cinéma...). Un patrimoine culturel partagé : <ul style="list-style-type: none"> - œuvres culturelles et artistiques des sourds (les peintres Princeteau, Guillot, les comédiens, les pièces de théâtre en LSF sur support numérique, les contes...); - œuvres culturelles et artistiques des entendants à propos des sourds (Tristan Corbière, <i>Pierre et Camille</i> d'Alfred de Musset...). • Transmission atypique de la Langue des signes et de la culture (de « pair en pair » et non de « père en fils », éparpillement géographique, transmission récente par les supports numériques).
Le rapport au monde à travers la LSF	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du canal visio-gestuel quant à l'organisation des Langues des signes : exploitation de l'espace, simultanéité des informations, utilisation pertinente de différentes parties du corps pour faire sens (signes manuels, rotations du corps, mouvements de la tête, expressions du visage, direction du regard). • Gestes co-verbaux des entendants et des sourds : ressemblances et différences.
Langue des signes d'ici et d'ailleurs, d'autrefois à aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> • Étymologie des signes : <ul style="list-style-type: none"> - influence de la culture d'un pays sur la Langue des signes nationale ; - étude de l'évolution des signes (comparaison de signes anciens et de signes nouveaux) ; - signes et symboles : repérage des différences et des similitudes ; - valeurs et rôles des codes / néologismes / signes standard ; - la variation linguistique : la LSF régionale et nationale. • La Langue des signes d'« ailleurs » : <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation aux langues des signes d'autres pays (similitudes et divergences) ; - la LS dans les sociétés française et américaine (langues cousines LSF (Langue des Signes Française) / ASL (<i>American Sign Language</i>)) ; - Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, l'identité linguistique de la LS, l'éducation bilingue. • Charte européenne des langues minoritaires, Langue des signes et éducation bilingue.

Programme de LSF pour les grands débutants au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel

Dans ce programme, la LSF est envisagée, non plus comme langue première des élèves sourds depuis leur petite enfance, mais comme langue seconde, apprise ultérieurement.

Les compétences discursives attendues à l'issue de la terminale, dans le cadre d'une communication en LSF sont exposées selon une progression possible dans la partie **A**. Les contenus linguistiques et culturels mobilisés dans les activités de communication sont décrits dans la partie **B** et dans la partie **C**.

A. COMPÉTENCES COMMUNICATIONNELLES : LA LANGUE DES SIGNES COMME LANGUE DE COMMUNICATION EN FACE À FACE ET EN DIFFÉRÉ

L'élève appréhende la communication en LSF à travers des situations de compréhension, d'expression et d'interaction, sur des sujets courants et familiers. Il est exposé à des formes de discours variées liées aux différentes fonctions du langage.

Ainsi, à l'issue de la terminale, l'élève, tant en compréhension qu'en expression et interaction, est capable de :

- Entrer dans la communication visio-gestuelle :
 - apprendre à gérer son regard :
 - . entrer en contact (face à face ou dans un groupe) ;
 - . interpeller quelqu'un, prendre la parole en LSF ;
 - . suivre des échanges en LSF ;
 - demander une reformulation, faire répéter ;
 - reformuler son discours afin d'améliorer la compréhension de son interlocuteur.
- Faire connaissance avec un locuteur signant :
 - saluer quelqu'un, prendre congé ;
 - se présenter, demander à quelqu'un de se présenter ;
 - présenter une personne, demander à quelqu'un de présenter une personne ;
 - donner et demander des informations relatives à soi et à l'autre.
- Décrire des personnes, des objets, des animaux, des lieux et des situations courantes :
 - décrire un personnage dans un espace organisé (portrait physique, silhouette, habillement, attitude, comportement, traits de caractère...) ;
 - parler de son environnement familial, scolaire ou extrascolaire : lieux, personnes, activités... ;
 - décrire un lieu (quartier, maison, chambre...) ou un espace plus restreint (une table garnie d'objets, une valise et son contenu...) ;
 - décrire un déplacement simple dans un espace familial ;
 - catégoriser et définir une personne, un objet, un animal, en en donnant les caractéristiques essentielles ...
- Raconter des faits et événements courants :
 - évoquer les principaux moments d'une journée, d'une semaine (activité scolaire ou non, présente, passée, future) ;
 - donner ou demander des informations sur un événement présent, passé, futur, lié ou non à la scolarité (vie dans le lycée, loisirs...).
- Parler de soi :
 - exprimer ses goûts et ses préférences (culturels, vestimentaires...) ;
 - exprimer ses projets, ses envies.
- Conseiller quelqu'un :
 - donner un itinéraire simple ;
 - donner des instructions de fabrication, de montage (meuble, jeu, recette de cuisine...) ou d'utilisation d'objets simples (logiciels ou jeux vidéo, minitel, webcam, visio, SMS, accessibilité aux services publics...).
- Raconter une histoire imaginaire :
 - raconter un rêve ou un conte ;
 - évoquer les émotions et sentiments des personnages et du narrateur ;
 - exprimer ses émotions propres.
- Débattre et argumenter :
 - donner son opinion sur un sujet familier, la justifier ;
 - reformuler l'opinion d'autrui.

B. COMPÉTENCES LINGUISTIQUES : LA LANGUE DES SIGNES COMME OBJET D'ÉTUDE À PARTIR DE DOCUMENTS SIGNÉS ENREGISTRÉS

Les compétences linguistiques décrites ci-dessous sont travaillées à l'occasion des différentes activités de communication.

L'activité de passage d'une langue à l'autre doit être occasionnelle. Elle peut prendre la forme d'exercices ponctuels, par exemple de traduction, ou d'exercices relevant de l'approche contrastive LSF / français.

À l'issue de la terminale, l'élève est capable de :

- mobiliser les différents paramètres permettant de signer de manière compréhensible (la configuration, l'orientation de la main ou des deux mains, le mouvement, l'emplacement, l'expression faciale) ;
- mobiliser l'essentiel du lexique de la vie quotidienne, nécessaire à la réalisation des compétences décrites en première partie ;
- comprendre et recourir à des structures de trois transferts : de tailles et de formes, de situation, personnels :
 - localiser et décrire des personnes, animaux, objets ou lieux ;
 - décrire des attitudes, actions, mouvements ou déplacements ;
 - restituer un dialogue ;
 - articuler de façon cohérente des signes standard et des structures de transfert.
- comprendre et mobiliser son regard de façon pertinente pour :
 - s'adresser à quelqu'un ;
 - introduire et reprendre une référence personnelle, spatiale ou temporelle en liaison avec un pointage ou un signe standard ;
 - introduire et maintenir une structure de transfert (de taille et forme, de personne, de situation) ;
 - exprimer une émotion ou un sentiment.
- organiser l'espace de signation de façon claire en y positionnant les éléments du discours ;
- introduire et maintenir, tout au long d'un discours, des références spatiales, temporelles et personnelles.

Dans ces deux cas, la compréhension du discours doit être prépondérante.

- comprendre et utiliser des pointages manuels pour
 - désigner des personnes ou objets présents ;
 - référer à des éléments du discours (personnes, objets, lieux).
- comprendre et recourir à l'expression faciale pour :
 - exprimer un avis, un sentiment, une émotion ;
 - poser une question, affirmer, nier quelque chose ;
 - introduire une modalisation dans le cadre des structures de transferts ou de la réalisation des signes standard.
- comprendre et recourir à des mouvements du buste pour :
 - exprimer un mouvement, une action, une attitude, un sentiment ;
 - décrire une forme, une silhouette ;
 - rapporter un dialogue entre deux personnes.
- moduler l'amplitude et le rythme d'un mouvement pour introduire une modalisation.

C. COMPÉTENCES PERMETTANT DE PASSER DE LA LSF AU FRANÇAIS ÉCRIT ET DU FRANÇAIS ÉCRIT À LA LSF

L'activité de passage d'une langue à l'autre ne doit déboucher en aucune façon sur un travail systématique régulier. Elle pourrait prendre la forme d'exercices ponctuels, à partir d'une approche contrastive LSF / français. Une initiation à partir de courts extraits simples en rapport avec le thème culturel du programme est souhaitable. Des moments de traduction peuvent commencer à mettre en évidence les différences entre les deux systèmes linguistiques et culturels.

D. CONTENU CULTUREL

Outre les éléments culturels présents dans la langue elle-même, des compétences culturelles, sans être exigées, sont ici envisageables.

Les professeurs proposent des supports d'apprentissage, de préférence authentiques, en rapport avec les pistes d'études proposées ci-dessous et en tenant compte du niveau linguistique en LSF des élèves, ici débutants.

1. Éducation, communication, vie sociale

Il s'agit ici de vivre entre sourds et entendants.

Pistes d'études possibles	Exemples
<p>Les grands courants historiques et les grandes étapes de l'éducation des sourds et leurs figures emblématiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Émergence des Langues des signes dans l'histoire des sociétés. • Histoire de la Langue des Signes Française : <ul style="list-style-type: none"> - quelques grands moments de l'Histoire des sourds : l'histoire des associations de sourds (la Société Centrale créée par Berthier en 1834) et des associations sportives (création de la première association sportive sourde en France par Rubens Alcais en 1914), le Comité International du Sport Silencieux (C.I.S.S.) en 1924 ; - le sourd citoyen : les sourds et la Justice (l'affaire Solar en 1774, l'adaptation du Code Napoléon par Ferdinand Berthier, le code déontologique des interprètes écrit par Puybonnieux en 1847) ; - la conquête des droits : droit d'héritage, de mariage, de vote, de conduire (1959) et droit à l'adoption. • Les droits et devoirs des sourds : <ul style="list-style-type: none"> - les congrès, dont le Congrès de Milan de 1880 ; - les congrès internationaux des sourds, dont le Congrès Mondial de Paris en 1971 et le Congrès de Washington en 1975 ; - la naissance du mouvement connu sous le nom de « Réveil sourd ». • Les grands moments de l'éducation des sourds : <ul style="list-style-type: none"> - l'époque du préceptorat en Europe ; - la création des premières écoles à la fin du 18^{ème} siècle ; - la période des institutions (éducation principalement assurée par des religieux aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles) ; - les institutions médico-sociales ; - l'époque contemporaine : l'intégration scolaire des enfants sourds (article 4 de la loi du 30 juin 1975) et la scolarisation des enfants sourds par l'Éducation nationale (article 33 de la loi du 18 janvier 1991 ; article L.112-3 du code de l'éducation, issu de la loi du 11 février 2005). • Quelques figures emblématiques de sourds ou entendants : Étienne de Fay, l'abbé de l'Épée, Pierre Desloges, Laurent Clerc, Berthier, Pélissier, Bébian, etc.). • Les notions philosophiques découlant de ces thèmes : l'inné et l'acquis, l'humanité et l'animalité, la normalité et la différence et, de façon générale, la représentation des sourds à travers l'histoire.
<p>Communication et vie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport linguistique à l'autre dans la famille et dans la société. • Les choix des parents pour la scolarisation, l'orientation et le parcours scolaire. • Le rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). • La vie quotidienne : toutes les situations de communication courante en ville, dans les services administratifs, en voyage, à l'hôpital, dans le monde du travail et dans les métiers émergents.
<p>Accessibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'interprétation : la déontologie, le rôle de l'interprète. • La communication visuelle à distance : webcam, SMS, courriel, vidéo, visioconférence, centre de relais vidéo téléphonique. • Accessibilité aux médias : <ul style="list-style-type: none"> - programmes sous-titrés et en LSF (présentateur sourd ou interprète) à la télévision (actualité, films, reportages, dessins animés...) ; - émissions produites par des sourds ; - sites Internet sous-titrés et en LSF ; - presse sourde ; - éditions en LSF (DVD, cédéroms, livres, romans, BD, etc...). • Architecture et aménagement de l'espace : signalisations lumineuses, espaces ouverts...

2. Les relations de pouvoir

Pistes d'études possibles	Exemples
Représentations et rapport à l'autre (entendant)	<ul style="list-style-type: none"> • Le poids de l'histoire sur les représentations sociales. • L'émancipation des sourds : l'évolution de l'image du sourd dans le monde entendant. • L'impact des médias (la présence valorisante de personnalités sourdes dans le monde du théâtre, de la culture, de la télévision...). • Le rapport entre la majorité et la minorité linguistique et culturelle. • La relation des sourds avec l'écrit et la réappropriation autodidacte de l'écrit par les nouvelles technologies (minitel, courriels, SMS...). • Les valeurs reçues de l'éducation parentale et celles qui sont construites d'après l'expérience de la différence. • L'oppression linguistique et culturelle. • Les notions de domination, d'influence, de révolte et d'opposition dans le domaine médical, familial, social.

3. Le rapport au monde

Pistes d'études possibles	Exemples
L'identité sourde	<ul style="list-style-type: none"> • Regard de soi sur soi, de l'autre sur soi et de soi sur l'autre. • Intégration dans la société des entendants sans sacrifice d'une partie de son identité spécifique. • Appartenance à un groupe (s'identifier et partager les valeurs communes d'une minorité linguistique et culturelle). • Prise de conscience de la surdité et de ses effets.
Culture sourde	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport privilégié à l'image. • Règles de vie et codes sociaux au sein de la communauté sourde. • Les sourds et les arts (arts visuels, poésie, théâtre, cinéma...). Un patrimoine culturel partagé : <ul style="list-style-type: none"> - œuvres culturelles et artistiques des sourds (les peintres Princeteau, Guillot, les comédiens, les pièces de théâtre en LSF sur support numérique, les contes...); - œuvres culturelles et artistiques des entendants à propos des sourds (Tristan Corbière, <i>Pierre et Camille</i> d'Alfred de Musset...). • Transmission atypique de la Langue des signes et de la culture (de « pair en pair » et non de « père en fils », éparpillement géographique, transmission récente par les supports numériques).
Le rapport au monde à travers la LSF	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du canal visio-gestuel quant à l'organisation des Langues des signes : exploitation de l'espace, simultanéité des informations, utilisation pertinente de différentes parties du corps pour faire sens (signes manuels, rotations du corps, mouvements de la tête, expressions du visage, direction du regard). • Gestes co-verbaux des entendants et des sourds : ressemblances et différences.
Langue des signes d'ici et d'ailleurs, d'autrefois à aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> • Étymologie des signes : <ul style="list-style-type: none"> - influence de la culture d'un pays sur la Langue des signes nationale ; étude de l'évolution des signes (comparaison de signes anciens et de signes nouveaux) ; - signes et symboles : repérage des différences et des similitudes ; - valeurs et rôles des codes / néologismes / signes standard ; - la variation linguistique : la LSF régionale et nationale.

Pistes d'études possibles	Exemples
	<ul style="list-style-type: none"> • La Langue des signes d'« ailleurs » : <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation aux langues des signes d'autres pays (similitudes et divergences) ; - la LS dans les sociétés française et américaine (langues cousines LSF (Langue des Signes Française) / ASL (<i>American Sign Language</i>)) ; - Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, l'identité linguistique de la LS, l'éducation bilingue. • Charte européenne des langues minoritaires, Langue des signes et éducation bilingue.
Événements internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Journées européennes des sourds (<i>European Union of the Deaf / EUD</i>). • Journée mondiale des sourds (quatrième semaine de septembre). • Fédération mondiale des sourds. • Jeux mondiaux des sourds. • Rencontres européennes et internationales dans le cadre de congrès ou manifestations culturelles et artistiques facilitées par une certaine proximité des langues signées nationales. • Jeux <i>deaflympics</i> (jeux olympiques des sourds).

Enseignements élémentaire et secondaire**Sections internationales****Sections internationales de lycée**

NOR : MENE0911733A

RLR : 520-9b

arrêté du 11-6-2009 - J.O. du 27-6-2009

MEN - DGESCO A1-3

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 421-134 et D. 421-135 ; arrêté du 15-9-1993 modifié ; avis du CSE du 14-5-2009

Article 1 - Les dispositions du quatrième alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 28 septembre 2006 susvisé sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

« Lorsque la discipline non linguistique faisant l'objet d'un aménagement est les mathématiques, la durée totale de l'enseignement obligatoire est fixée dans les tableaux suivants :

Seconde générale et technologique

	Horaire de l'enseignement dispensé en français	Horaire de l'enseignement dispensé dans la langue de la section	Total
Classe de seconde	3,5 heures dont 1 heure en classe dédoublée	1,5 heure dont 1 heure en classe dédoublée (*)	5 heures

Cycle terminal des séries générales

	Horaire de l'enseignement dispensé en français	Horaire de l'enseignement dispensé dans la langue de la section	Total
Classe de première série économique et sociale	3 heures dont 1,5 heure en classe dédoublée	1,5 heure dont 1 heure en classe dédoublée (*)	4,5 heures
Classe de première série littéraire	2 heures dont 1 heure en classe dédoublée	1,5 heure dont 1 heure en classe dédoublée (*)	3,5 heures
Classe de première série scientifique	5 heures dont 1 heure en classe dédoublée	1,5 heure dont 1 heure en classe dédoublée (*)	6,5 heures
Classe terminale série économique et sociale	4 heures	1,5 heure dont 1 heure en classe dédoublée (*)	5,5 heures
Classe terminale série littéraire		1,5 heure dont 1 heure en classe dédoublée (*)	1,5 heure
Classe terminale série scientifique	5,5 heures dont une heure dédoublée	1,5 heure dont 1 heure en classe dédoublée (*)	7 heures

(*) La période de référence pour le calcul de cette répartition est, au choix de l'établissement, la semaine ou le trimestre.

Article 2 - Le deuxième alinéa de l'article 9 est **remplacé** par les dispositions suivantes :

« Sous réserve des dispositions prévues à l'article 10, les candidats à l'option internationale du baccalauréat subissent :

1. Lorsque l'histoire géographie est la discipline non linguistique de la section :

- d'une part, les épreuves obligatoires correspondant à leur série, telles qu'elles sont prévues par l'arrêté du 15 septembre 1993 susvisé, à l'exception de l'épreuve obligatoire de première langue vivante et de l'épreuve obligatoire d'histoire-géographie ;

- d'autre part, une épreuve spécifique qui porte sur la première langue vivante et une épreuve spécifique qui porte sur le programme aménagé d'histoire-géographie ;

2. Lorsque les mathématiques sont la discipline non linguistique de la section :

- d'une part, les épreuves obligatoires correspondant à leur série, telles qu'elles sont prévues par l'arrêté du 15 septembre 1993 susvisé, y compris les épreuves de mathématiques mais à l'exception de l'épreuve obligatoire de première langue vivante ;

- d'autre part, une épreuve spécifique qui porte sur la première langue vivante et une épreuve spécifique correspondant à un enseignement supplémentaire de mathématiques. »

Article 3 - L'annexe de l'arrêté du 28 septembre 2006, prévue à l'article 9, est **remplacée** par l'annexe suivante :

« **Annexe**
Épreuves de l'option internationale du baccalauréat général

Épreuve spécifique commune

Première langue vivante

L'épreuve spécifique porte sur la langue, la littérature et la civilisation du ou des pays où est parlée la langue de la section internationale. Elle se substitue à l'épreuve de langue vivante 1. Elle consiste, pour les trois séries, en une composition écrite dans la langue de la section, d'une durée de quatre heures, affectée du coefficient 6 dans la série littéraire, 5 dans les séries économique et sociale et scientifique, et en une interrogation orale affectée du coefficient 4 dans chacune des trois séries.

Épreuve spécifique de la discipline non linguistique

Histoire et géographie

L'épreuve spécifique porte sur le programme aménagé enseigné dans la section internationale dont est issu le candidat. Elle se substitue à l'épreuve obligatoire d'histoire-géographie. Elle consiste, pour toutes les séries, en une épreuve écrite rédigée, au choix du candidat, en français ou dans la langue nationale de la section, d'une durée de quatre heures et affectée du coefficient 5 dans les séries L et ES, 4 dans la série S, et en une épreuve orale dans la langue nationale de la section, affectée du coefficient 3 dans les séries L et S, 4 dans la série ES.

À l'épreuve écrite, le candidat traite un des deux sujets d'histoire et un des deux sujets de géographie proposés à son choix. Il compose sur le sujet d'histoire et sur le sujet de géographie dans la même langue.

Mathématiques

L'épreuve spécifique porte sur le programme de l'enseignement dispensé dans la langue de la section. Elle s'ajoute dans les trois séries aux épreuves de mathématiques de droit commun. Elle est affectée du coefficient 3 dans les trois séries. L'épreuve consiste en deux situations d'évaluation, organisées en cours de formation au troisième trimestre de chacune des deux années du cycle terminal. Elle se déroule dans la langue de la section. »

Article 4 - Le second alinéa de l'article 12 est **supprimé**.

Article 5 - Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2009 en classes de seconde et de première et à compter de la rentrée scolaire 2010 en classe terminale.

Article 6 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini

Informations générales

Vacances d'emplois

Médecins de l'éducation nationale-conseillers techniques

NOR : MENH0912546V

avis du 25-6-2009 - J.O. du 25-9-2009

MEN - DGRH C2-1

A - Emplois à pourvoir

Médecins de l'éducation nationale-conseillers techniques départementaux

Trois postes sont déclarés vacants dans les académies suivantes :

- Aix-Marseille : Hautes-Alpes, Gap ;
- Lyon : Loire, Saint-Étienne ;
- Rouen : Eure, Évreux.

Cinq postes sont déclarés susceptibles d'être vacants dans les académies suivantes :

- Besançon : Haute-Saône, Vesoul ;
- Corse : Haute-Corse, Bastia ;
- Lyon : Rhône, Lyon ;
- Nancy-Metz : Vosges, Épinal ;
- Reims : Marne, Châlons-en-Champagne.

B - Les missions

Le conseiller technique responsable départemental est placé auprès de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Il est chargé d'appliquer dans le département la politique du ministre dans le domaine de la santé scolaire. À cet effet, il définit et coordonne les différentes actions à caractère médical et sanitaire menées par les médecins de l'éducation nationale. Il organise les activités et participe à la planification des moyens propres du service de la santé scolaire.

Les missions et les fonctions des médecins de l'éducation nationale-conseillers techniques sont définies par la circulaire n° 2001-013 du 12 janvier 2001 publiée au B.O. spécial n° 1 du 25 janvier 2001.

C - Les candidatures

Conformément aux dispositions du décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale-conseiller technique, peuvent faire acte de candidature :

- les médecins de l'éducation nationale de 1ère classe comptant au moins huit années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de fonctionnaire de l'État, des collectivités territoriales et établissements publics qui en dépendent ;
- les médecins inspecteurs en chef de santé publique.

Le modèle de dossier de candidature est joint en annexe.

Pour les médecins de l'éducation nationale, le dossier de candidature doit parvenir **dans un délai d'un mois**, à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale d'affectation. Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau DGRH C2-1 (adresse ci-dessous).

L'inspecteur d'académie d'affectation le transmettra, revêtu de son avis, par la voie hiérarchique, à l'inspecteur d'académie ou au recteur de l'académie d'accueil.

Pour les médecins inspecteurs en chef de santé publique, le dossier de candidature doit parvenir **dans un délai d'un mois**, à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, à l'inspecteur d'académie ou au recteur de l'académie d'accueil, revêtu de l'avis des autorités hiérarchiques dont le candidat relève.

Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau DGRH C2-1 (adresse ci-dessous).

Le recteur adressera ensuite, au ministère de l'Éducation nationale, bureau DGRH C2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13, l'ensemble des candidatures qu'il aura classées par ordre de préférence.

Annexe

**DOSSIER DE CANDIDATURE
À L'EMPLOI DE
MÉDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE-CONSEILLER TECHNIQUE
AUPRÈS**

DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ⁽¹⁾

DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE ⁽¹⁾

Nom patronymique : (M. M^{me}, M^{elle}) :

Nom d'usage :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle : n° rue

Code postal : Ville :

Tél. :

Corps/grade ⁽²⁾ Médecin de l'éducation nationale de 1^{ère} classe

Médecin inspecteur en chef de santé publique

échelon : depuis le

Affectation actuelle :

Adresse administrative :

Tél : Courriel :

QUALIFICATIONS

Diplômes ⁽²⁾

D.E.S. de pédiatrie

D.E.S. de santé publique et médecine sociale

D.E.S. de santé communautaire et médecine sociale

D.E.S. de médecine du travail

C.E.S. de pédiatrie

C.E.S. de santé publique

C.E.S. de médecine du travail

D.I.U. - D.U.

Autres, préciser :

⁽¹⁾ Indiquer le nom de l'académie ou du département et rayer la mention inutile.

⁽²⁾ Cocher la case correspondante.

FONCTIONS ACTUELLES

Médecin-conseiller technique ⁽¹⁾
du recteur de l'académie de ⁽²⁾ :
de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de ⁽²⁾ :
nommé le : - par arrêté ministériel en date du :
- faisant fonction depuis le :

Médecin de secteur ⁽¹⁾
nommé dans le département depuis le :
Exercice des fonctions actuelles :
Temps plein ⁽¹⁾ :
Temps partiel ⁽¹⁾ : Préciser :

ACTIONS MENÉES DANS VOTRE POSTE ACTUEL

- Secteur :
- Fonctions exercées : (réseau, médecin coordonnateur)
- Missions développées (promotion de la santé, intégration, démarche de projet).....
Joindre les deux derniers rapports annuels de votre secteur.

FORMATIONS ANTÉRIEURES

- médicales, hors Éducation nationale, préciser.....
- Éducation nationale (année et lieu)
- responsabilité d'encadrement (ex. : hospitalière, dispensaire, P.M.I., services municipaux. Préciser votre rôle : encadrement de personnel, gestion de budget, etc.)

FORMATION CONTINUE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

JOINDRE À CE DOSSIER UN CURRICULUM VITAE ET UNE LETTRE DE MOTIVATION (pour les médecins de santé publique : tout document justifiant de la situation administrative et du classement du candidat).

Je soussigné(e) : déclare être candidat(e) à une nomination aux fonctions de ⁽²⁾
- médecin conseiller technique du recteur de l'académie de :
- médecin conseiller technique responsable départemental de :

Fait à _____, le _____
Signature

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante.
⁽²⁾ Rayer la mention inutile.

POUR LES MÉDECINS DE L'ÉDUCATION NATIONALE**AVIS DES AUTORITÉS DE L'ACADÉMIE D'ORIGINE****Avis de l'inspecteur d'académie****Avis du recteur**

Fait à....., le

Fait à, le

AVIS DES AUTORITÉS DE L'ACADÉMIE D'ACCUEIL**Avis de l'inspecteur d'académie****Avis du recteur**

Fait à....., le

Fait à....., le

POUR LES MÉDECINS DE SANTÉ PUBLIQUE**AVIS DES AUTORITÉS HIÉRARCHIQUES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ**

Fait à.....

le.....

AVIS DES AUTORITÉS DE L'ACADÉMIE D'ACCUEIL**Avis de l'inspecteur d'académie****Avis du recteur**

Fait à....., le

Fait à....., le

Informations générales

Vacances de postes

Postes au Centre international d'études pédagogiques

NOR : MENY0900323V
avis du 6-7-2009
MEN - CIEP

Le Centre international d'études pédagogiques (C.I.E.P.), établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, est susceptible de procéder à 10 recrutements à compter du 1er septembre 2009. Ces recrutements sont ouverts à des personnels d'inspection et à des enseignants (professeurs agrégés et certifiés) ainsi qu'à des contractuels.

Tous les candidats à ces postes devront :

- faire preuve de capacités d'organisation et d'une aptitude au travail en équipe et en réseau ;
- avoir une bonne maîtrise des outils bureautiques et des technologies de l'information et de la communication ;
- être disponibles pour effectuer des missions d'expertise ou de formation à l'étranger ;
- avoir la maîtrise d'au moins une langue étrangère.

Un formulaire téléchargeable est à la disposition des candidats à des postes de chargés de programme :

- une **version imprimable** à adresser par courrier au directeur du C.I.E.P., 1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex ou bien
- une **version électronique** à adresser par courriel, en fichier attaché, à l'adresse suivante : mvt@ciep.fr

Département langues étrangères

Ce département gère des programmes de mobilité, des sites d'appui à l'enseignement des langues et des projets européens. Il comprend une équipe d'une vingtaine de personnes.

Poste n° 1.1 : responsable du programme d'échange d'assistants de langue et des stages linguistiques

Le responsable du dossier « programme des assistants et stages linguistiques » est chargé d'animer l'équipe de six personnes qui gère ces deux programmes.

Programme d'échange d'assistants de langue : ce programme est conduit en étroite collaboration avec l'inspection générale de l'Éducation nationale, le ministère de l'Éducation nationale (DGESCO et rectorats), le ministère des Affaires étrangères et européennes et les partenaires étrangers représentant 51 pays. Il sera, dans ce cadre, demandé au titulaire de ce poste d'assurer la coordination d'ensemble des échanges, de poursuivre, à l'échelle nationale, la mise en œuvre de la démarche qualité du programme et, en interne, la dématérialisation des procédures administratives. Enfin, il sera chargé de la diffusion du dispositif de validation du séjour d'assistant à l'étranger auprès des universités.

Stages linguistiques : ce programme est conduit en étroite collaboration avec l'inspection générale de l'Éducation nationale, les délégations académiques aux relations européennes et internationales et les prestataires étrangers de ces formations.

Ces deux programmes touchent respectivement 8 500 assistants français et étrangers et 850 enseignants, quinze langues et une cinquantaine de pays. Le candidat devra donc avoir un sens aigu de la négociation et de l'organisation. Il devra également animer l'équipe chargée de ces dossiers et rédiger notes et circulaires.

Une connaissance du système éducatif français, notamment de l'organisation de l'enseignement des langues en France, est requise.

La maîtrise de l'anglais est indispensable, la connaissance d'une autre langue étrangère vivement souhaitée.

Poste n° 1.2 : chargé de programmes Langues et Europe

Ouvert à des enseignants (certifié/agrégé), conseillers en formation continue, diplômés d'I.E.P. ou d'écoles de commerce ou expérience solide en matière de projets européens.

Le titulaire de ce poste devra monter et suivre des projets européens dans le domaine de l'enseignement des langues et de la mobilité.

Le candidat devra avoir une expérience de la coopération avec des partenaires européens et une bonne connaissance du fonctionnement des programmes européens ainsi que de la problématique de l'enseignement, de la diffusion des langues et de la mobilité en Europe.

Il devra également connaître le système éducatif français.

La maîtrise des outils bureautiques est indispensable (usage courant word, excel, internet)

Il pourra être appelé à se déplacer en France et à l'étranger.

La maîtrise de l'anglais est indispensable, une seconde langue étrangère souhaitée.

Poste n° 1.3 : chargé de programmes - animateur pédagogique du site Primlangues

Ouvert à un professeur des écoles ou enseignant de langue (certifié).

Le titulaire de ce poste sera chargé de l'animation et de la présentation d'un site d'accompagnement des enseignants chargés des langues dans le premier degré, notamment pour ce qui concerne les disciplines linguistiques (<http://www.primlangues.education.fr>). Il travaillera en étroite relation avec les corps d'inspection et les responsables académiques chargés de ce domaine.

La maîtrise d'au moins une langue étrangère, la connaissance des principaux logiciels de bureautique et de l'internet ainsi que de bonnes compétences rédactionnelles sont indispensables. Une connaissance du système éducatif français, notamment de l'organisation de l'enseignement des langues dans le premier degré et du Cadre européen commun de référence pour les langues est nécessaire.

Le titulaire de ce poste est amené à se déplacer une fois par mois (un à deux jours) en moyenne.

Poste n° 1.4 : chargé de programmes - animateur pédagogique du site Emilangues/D.N.L.

Ouvert à des enseignants de DNL en sections européennes ou de langues orientales (certifié/agrégé).

Le titulaire de ce poste sera chargé de l'animation et de la présentation d'un site d'accompagnement des enseignants de ces sections, notamment pour ce qui concerne les disciplines non linguistiques (<http://www.emilangues.education.fr>). Il travaillera en étroite relation avec les corps d'inspection et les responsables académiques chargés de ce domaine.

La maîtrise d'au moins une langue étrangère, la connaissance des principaux logiciels de bureautique et de l'Internet ainsi que de bonnes compétences rédactionnelles sont indispensables. Une connaissance du système éducatif français, notamment de l'organisation de l'enseignement des langues en France et du dispositif « sections européennes ou de langues orientales » est requise.

Le titulaire de ce poste est appelé à se déplacer une fois par mois (un à deux jours) en moyenne.

Poste n° 1.5 : chargé de programmes - animateur pédagogique du site Emilangues/L.V.

Ouvert à un enseignant de langue en sections européennes ou de langues orientales (certifié/agrégé).

Le titulaire de ce poste sera chargé de l'animation et de la présentation d'un site d'accompagnement des enseignants de ces sections, notamment pour ce qui concerne les disciplines linguistiques (<http://www.emilangues.education.fr>). Il travaillera en étroite relation avec les corps d'inspection et les responsables académiques chargés de ce domaine.

La connaissance des principaux logiciels de bureautique et de l'internet ainsi que de bonnes compétences rédactionnelles sont indispensables. La maîtrise d'une langue étrangère serait appréciée. Une connaissance du système éducatif français, notamment de l'organisation de l'enseignement des langues en France et du dispositif « sections européennes ou de langues orientales » et du Cadre européen commun de référence pour les langues est indispensable.

Le titulaire de ce poste est appelé à se déplacer une fois par mois (un à deux jours) en moyenne.

Pour tout renseignement concernant ces cinq postes, référencés de 1.1 à 1.5, les candidats sont invités à s'adresser à Catherine Clément, responsable du Département langues étrangères (mél. : clement@ciep.fr ; tél. 01 45 07 60 69).

Département langue française

Ce département est chargé d'apporter un appui à l'enseignement et à la promotion du français à l'étranger. Il intervient essentiellement sous forme d'expertises, d'audits et de formations. Il comprend une vingtaine de personnes.

Poste n° 2.1 : chargé de programmes

Le titulaire de ce poste est appelé à prendre en charge le dossier « Enseignement bilingue francophone ». À ce titre, il participera à la conception de programmes de formation de formateurs et d'enseignants impliqués dans l'enseignement bilingue francophone ou appelés à enseigner dans des contextes partiellement francophones en langue française. Il aura notamment en charge l'organisation administrative de stages, la réponse à des appels d'offres, l'élaboration de programmes, l'identification des intervenants, la coordination des formations, la coordination de la filière « enseignement bilingue » de l'université d'été des métiers du français - BELC. Il sera appelé à organiser un séminaire annuel à l'intention de ces publics et à participer à la réflexion sur l'enseignement de base en français dans des pays francophones du Sud. Il sera, en outre, amené à participer au comité de rédaction du site internet d'appui aux sections bilingues francophones à l'étranger « le Fil du bilingue ».

Le candidat devra également avoir une expérience à l'étranger dans ce secteur d'activité ; une expérience de la gestion de projets dans le domaine de l'enseignement bilingue francophone ; une expérience d'encadrement de formateurs ou d'enseignants ; une expérience dans la recherche et le montage de partenariats ; bonne connaissance du système éducatif français et du réseau culturel français à l'étranger.

Il devra, à la fois, être disponible pour effectuer des missions d'expertise ou de formation à l'étranger, avoir une maîtrise des outils informatiques et des technologies de l'information et de la communication pour la formation ; avoir le sens des relations et une aptitude au travail en équipe et en réseau. La maîtrise de l'anglais et d'une deuxième langue étrangère serait un atout.

Ce poste est ouvert aux titulaires et aux non titulaires. Le candidat sera de préférence maître de conférences, agrégé ou certifié.

Poste n° 2.2 : chargé de programmes

Le titulaire de ce poste est appelé à prendre en charge le dossier « Français langue d'enseignement ». Il sera responsable de la gestion de projet de coopération bilatérale dans le bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne en tant que chef de projet. À ce titre, il assurera le suivi qualité de la mise en œuvre de chaque action dans le respect des cahiers des charges, des calendriers et des budgets. Il animera un réseau de plus de 20 experts associés mobilisés sur le projet.

À ce titre, il participera à la conception d'outils de pilotage du projet ; à la conception des programmes de formation ; au recrutement d'experts ; à la préparation des comités de suivi.

Le titulaire de ce poste est également appelé à concevoir des programmes scolaires en français langue étrangère et langue d'enseignement ; faire des missions d'expertise pour accompagner les partenaires dans la réalisation d'études de faisabilité, la rédaction de termes de référence de projet ; répondre à des appels d'offres bi et multilatéraux ; concevoir et réaliser des séminaires ; concevoir du matériel pour l'audit et l'expertise ; animer des sessions de formation.

Le candidat devra avoir une expérience réussie de l'encadrement d'enseignants ou de formateurs de formateurs ; une expérience avérée en français langue d'enseignement ; une très bonne connaissance du système éducatif français et du réseau culturel français à l'étranger ; être disponible pour effectuer des missions d'expertise ou de formation à l'étranger ; avoir une compétence avérée dans la recherche et le montage de partenariats ; avoir produit des supports de cours pour l'apprentissage en français ; avoir une excellente connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues ; parler anglais couramment (niveau C1/C2) et une deuxième langue étrangère au niveau B1 minimum ; avoir une maîtrise des outils informatiques et des technologies de l'information et de la communication pour la formation ; avoir le sens des relations et une aptitude au travail en équipe et en réseau.

Ce poste est ouvert aux titulaires et aux non titulaires. Le candidat sera de préférence maître de conférences, agrégé ou certifié.

Pour tout renseignement concernant ces deux postes, référencés 2.1 et 2.2, les candidats sont invités à s'adresser à Manuela Ferreira Pinto, responsable du Département langue française (mél. : pinto@ciep.fr ; tél. 01 45 07 60 70).

Département évaluation et certifications

Ce département gère les certifications et les diplômes nationaux de français langue étrangère et comprend une équipe de 35 personnes.

Poste n° 3.1 : chargé de programmes

Le titulaire de ce poste sera intégré à une équipe en charge des différentes étapes d'élaboration des certifications. Il encadrera des personnels en charge de la conception pédagogique des sujets pour les diplômes et les tests de langue française.

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme en F.L.E. (D.E.A., D.E.S.S. ou master 2) ; avoir une solide expérience dans le domaine du F.L.E. ; maîtriser les principes du Cadre européen commun de référence pour les langues ; avoir une pratique de l'évaluation en langue étrangère ; une bonne connaissance des certifications en langue française : DILF, DELF, DALF et T.C.F. ; être disponible pour effectuer d'éventuelles missions à l'étranger.

De bonnes connaissances en bureautique et/ou P.A.O. ainsi qu'une expérience de formateur de formateurs seraient appréciées.

Pour tout renseignement concernant ce poste, les candidats sont invités à s'adresser à Christine Tagliante, responsable du Département évaluation et certifications (mél. : tagliante@ciep.fr ; tél. 01 45 07 60 42).

Département enseignement professionnel

Ce département est chargé de la valorisation à l'international de l'expertise française en matière d'enseignement et de formation professionnels. Il gère les projets qu'il remporte dans le cadre d'appels d'offres et d'appels à propositions. Ce département compte, à ce jour, 8 personnes.

Poste n° 4.1 : chargé de programmes

Le titulaire de ce poste sera appelé à réaliser les activités suivantes : préparation, réalisation et suivi de projets en France et à l'étranger (espace communautaire et extra communautaire), dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (E.T.F.P.) ; réponses à des appels d'offres internationaux sur financements bi ou multilatéraux : montage de consortiums, mise en forme de manifestations d'intérêt, construction d'une offre technique et financière, suivi de la candidature à toutes les étapes, selon des procédures identifiées et normées ; organisation de formations et de séjours d'étude en France et en Europe pour des personnels d'encadrement et de direction de systèmes éducatifs étrangers ; participation à l'organisation de colloques et de conférences internationales sur des thématiques relevant du domaine de l'E.T.F.P. dans une perspective internationale ; participation à l'animation de réseaux thématiques dans le domaine des enseignements techniques, technologiques et professionnels.

Une expérience d'ingénierie de projets en éducation et formation et réponse à des appels d'offres internationaux est requise, ainsi qu'une bonne connaissance des politiques et stratégies des principaux acteurs bilatéraux et multilatéraux de l'aide internationale.

Sera également appréciée une bonne connaissance du système d'enseignement technique et professionnel en formation initiale et continue dans l'enseignement secondaire et supérieur en France et à l'étranger. La maîtrise de l'anglais est indispensable et la connaissance d'une deuxième langue étrangère de communication internationale sera appréciée.

Pour tout renseignement, les candidats peuvent à s'adresser à Christian Greuin, responsable du Département enseignement professionnel (mél. : greuin@ciep.fr ; tél. 01 45 07 69 11).

Département reconnaissance des diplômes - Centre ENIC-NARIC France

Ce département est chargé d'établir des attestations de reconnaissance de diplômes étrangers. Il comprend une vingtaine de personnes.

Poste n° 5.1 : chargé de programmes

Le titulaire de ce poste, de formation bac + 4 ou bac+ 5, est appelé à fournir au public des informations sur les systèmes éducatifs français et étrangers et à établir des attestations personnalisées. Il aura plus particulièrement en charge la zone géographique des pays du pourtour méditerranéen. Une excellente maîtrise de la langue arabe est requise ; la connaissance d'une deuxième langue étrangère constituerait un atout.

Il devra, par ailleurs, assurer les contacts avec les organismes de formation, français et étrangers, préparer les commissions d'assimilation nationales, concevoir des documents d'information et suivre les évolutions des systèmes éducatifs.

Les candidats devront, notamment, maîtriser la recherche d'informations par internet et l'interrogation de bases de données.

Pour tout renseignement concernant ce poste, les candidats sont invités à s'adresser à Françoise Profit, responsable du Département reconnaissance des diplômes - Centre ENIC-NARIC France (mél. : profit@ciep.fr ; tél. 01 45 07 63 09).

Informations générales

Vacance de poste

Professeur des écoles à l'école publique italienne de Paris

NOR : MENC0900548V
avis du 7-7-2009
MEN - DREIC B2 - DGRH B2-1

Mouvement particulier en vue de l'affectation d'un professeur des écoles auprès de l'établissement scolaire public italien Leonardo da Vinci de Paris (références : convention culturelle signée entre la France et l'Italie le 4 novembre 1949 ; décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, article 14, alinéa 6).

1. Profil du poste

Les candidats à ce poste devront :

- être en mesure d'assurer un enseignement du français, et des autres matières du cursus, à des élèves de langue maternelle italienne, française ou autre ;
- posséder une expérience dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère ;
- posséder une bonne maîtrise de la langue italienne ;
- participer aux travaux de l'équipe pédagogique de l'établissement.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à madame Piera Della Morgia, proviseur de l'établissement, 12, rue Sédillot, 75007 Paris, téléphone 01 45 55 86 22.

2. Conditions administratives

- Seuls les professeurs des écoles, titulaires à la rentrée 2009, pourront faire acte de candidature.
- L'enseignant choisi bénéficiera d'un détachement administratif auprès de cet établissement.
- Il devra être âgé de 30 ans au moins et de 50 ans au plus, lors de son recrutement.
- Date de prise de fonctions : 1er septembre 2009.
- Obligations de service : elles sont de 24 heures hebdomadaires. L'enseignement s'adresse aux cinq classes de l'école élémentaire ; la distribution horaire sera décidée par le proviseur.

3. Établissement et transmission des demandes d'affectation

Les demandes d'affectation seront formulées suivant le modèle publié en annexe (format 21 x 29,7) et adressées, avec les pièces justificatives, comme indiqué ci-dessous :

- **Deux exemplaires au ministère de l'Éducation nationale** par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique actuel qui les vérifiera et les transmettra directement, sous bordereau :
 - le premier à la direction des ressources humaines, à l'attention de Catherine Geny-Guery, chef du bureau des enseignants du premier degré, 72, rue Regnault, 75 243 Paris cedex 13 ;
 - le second à la direction des relations européennes et internationales et de la coopération, à l'attention de Florentine Petit, chef du bureau des affaires européennes bilatérales, 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07.
- **Un exemplaire à l'établissement** : lycée italien Leonardo da Vinci, 12, rue Sédillot, 75007 Paris.

La date limite de dépôt des candidatures auprès du ministère est fixée à **quatre semaines** suivant la date de parution du présent avis au Bulletin officiel.

Annexe**Demande d'affectation à l'établissement scolaire italien Leonardo da Vinci de Paris****POSTE DE PROFESSEUR DES ÉCOLES****1. État-civil et situation administrative :****Nom et prénom :****NUMEN :****Date et lieu de naissance :****Grade ou emploi :****Date de titularisation dans le grade actuel :****Échelon au 31 août 2009 :****Note pédagogique :****Titres et diplômes :****Situation de famille :****Profession du conjoint :****Adresse personnelle :****Numéro de téléphone :****Établissement d'exercice en 2008-2009 (affectation ministérielle), adresse, numéro de téléphone et de télécopie :****Date de nomination à ce poste :****2. Expérience pédagogique :****2.1. Connaissance de la langue italienne (1) : (préciser : écrite, parlée ; assez bien, bien, très bien)****2.2. Postes successivement occupés depuis l'entrée dans la carrière enseignante : (préciser les fonctions exercées et les établissements d'exercice ; mentionner également les interruptions de service).**

3. Travaux personnels et stages effectués (1) (préciser, notamment, les stages effectués dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère) :

4. Dans le cas de demandes parallèles, préciser l'ordre de préférence de ces demandes par rapport à la présente candidature.

5. Engagement : je soussigné (e) atteste l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

Fait à

le

Signature :

Avis motivé du supérieur hiérarchique :

Date et cachet de l'établissement :

1. Joindre les documents justificatifs.

Informations générales

Vacance de poste

Directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Marseille

NOR : MEND0900546V
avis du 7-7-2009
MEN - DE B2-3

Appel à candidatures sur un emploi de personnel de direction, directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Marseille susceptible d'être vacant à la rentrée scolaire 2009. Conformément à la convention entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Éducation nationale (B.O. n° 18 du 2 mai 2002), une unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire est créée dans chaque région pénitentiaire. Le siège de l'unité pédagogique régionale est situé fonctionnellement à la direction interrégionale des services pénitentiaires à Marseille.

L'unité pédagogique régionale de Marseille recouvre les établissements pénitentiaires de la direction interrégionale des services pénitentiaires qui correspond aux académies d'Aix-Marseille, de Corse et de Nice. Cette structure, classée en 3ème catégorie (B.O. n° 2 du 12 janvier 2006) réunit les différents niveaux d'enseignement et ressources de formation initiale fournies par l'éducation nationale pour l'enseignement aux personnes détenues.

L'unité pédagogique de Marseille dispose de 44 enseignants à temps plein ou à mi temps, professeurs des écoles spécialisés ou du second degré, et d'environ 597 heures/année de vacances, soit, au total, plus de 170 d'intervenants des premier et second degrés, répartis en 16 unités locales d'enseignement distinctes.

L'unité pédagogique régionale est placée sous l'autorité d'un responsable choisi parmi les personnels de direction de l'éducation nationale ; celui-ci reçoit ses missions conjointement pour l'éducation nationale du recteur du siège de la direction régionale et, pour l'administration pénitentiaire, du directeur interrégional des services pénitentiaires. Il organise l'ensemble des activités d'enseignement en recherchant leur intégration dans la politique de réinsertion de l'administration pénitentiaire. Il établit et met en œuvre le projet pédagogique de l'unité régionale.

Les actions de formation générale concernent en priorité la lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des connaissances de base par la préparation du C.F.G. La formation générale recouvre aussi le champ du second degré dans un souci de démultiplier les niveaux d'enseignement proposés aux détenus en fonction de leurs parcours de formation.

Le directeur de l'U.P.R. est aidé dans sa mission d'encadrement et d'animation du dispositif régional d'enseignement en milieu pénitentiaire, par un responsable pédagogique et par un directeur adjoint en charge du service d'enseignement de l'établissement pour mineurs de Marseille la Valentine.

Le directeur travaille en relation étroite avec les services pénitentiaires des établissements et de la direction interrégionale ainsi qu'avec les services académiques et les inspections de l'éducation nationale. Il devra justifier d'une bonne connaissance du système éducatif et si possible d'une expérience professionnelle dans les domaines de la lutte contre les exclusions et de la formation d'adultes. Cet emploi n'est pas assorti d'un logement de fonction mais une indemnité est versée par l'administration pénitentiaire. Ce poste est ouvert aux personnels de direction remplissant les conditions statutaires de mobilité.

Les personnels enseignants titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée peuvent se porter candidat sous réserve de remplir les conditions de détachement dans le corps des personnels de direction et d'en avoir fait la demande. Les dossiers de candidature, comportant un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation, seront établis en deux exemplaires et adressés, par la voie hiérarchique, **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication, au :

- ministère de l'Éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau DE B2-3, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13 ;
- ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, bureau PMJ3, 13, place Vendôme, 75042 Paris cedex.

Un exemplaire du dossier de candidature devra impérativement, sous peine d'irrecevabilité, être envoyé directement, dans les mêmes délais, par courriel, en pièce jointe, à l'adresse suivante : arnaud.lemerle@education.gouv.fr

Informations générales

Vacance de poste

Directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Rennes

NOR : MEND0900547V
avis du 7-7-2009
MEN - DE B2-3

Appel à candidatures sur un emploi de personnel de direction, directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Rennes susceptible d'être vacant à la rentrée scolaire 2009. Conformément à la convention entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Éducation nationale (B.O. n° 18 du 2 mai 2002), une unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire est créée dans chaque région pénitentiaire. Le siège de l'unité pédagogique régionale est situé fonctionnellement à la direction interrégionale des services pénitentiaires à Rennes.

L'unité pédagogique régionale de Rennes recouvre les établissements pénitentiaires de la direction interrégionale des services pénitentiaires qui correspond aux académies de Caen, Nantes et Rennes. Cette structure, classée en 3ème catégorie (B.O. n°2 du 12 janvier 2006) réunit les différents niveaux d'enseignement et ressources de formation initiale fournies par l'éducation nationale pour l'enseignement aux personnes détenues.

L'unité pédagogique de Rennes dispose de 43 enseignants à temps plein ou à mi temps, professeurs des écoles spécialisés ou du second degré, et d'environ 290 heures/année de vacances, soit, au total, plus de 110 d'intervenants des premier et second degrés, répartis en 19 unités locales d'enseignement distinctes.

L'unité pédagogique régionale est placée sous l'autorité d'un responsable choisi parmi les personnels de direction de l'éducation nationale ; celui-ci reçoit ses missions conjointement pour l'éducation nationale du recteur du siège de la direction régionale et, pour l'administration pénitentiaire, du directeur interrégional des services pénitentiaires.

Il organise l'ensemble des activités d'enseignement en recherchant leur intégration dans la politique de réinsertion de l'administration pénitentiaire. Il établit et met en œuvre le projet pédagogique de l'unité régionale.

Les actions de formation générale concernent en priorité la lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des connaissances de base par la préparation du C.F.G. La formation générale recouvre aussi le champ du second degré dans un souci de démultiplier les niveaux d'enseignement proposés aux détenus en fonction de leurs parcours de formation.

Le directeur de l'U.P.R. est aidé dans sa mission d'encadrement et d'animation du dispositif régional d'enseignement en milieu pénitentiaire, par un responsable pédagogique et par un directeur adjoint en charge du service d'enseignement de l'établissement pour mineurs d'Orvault.

Le directeur travaille en relation étroite avec les services pénitentiaires des établissements et de la direction interrégionale ainsi qu'avec les services académiques et les inspections de l'éducation nationale. Il devra justifier d'une bonne connaissance du système éducatif et si possible d'une expérience professionnelle dans les domaines de la lutte contre les exclusions et de la formation d'adultes. Cet emploi n'est pas assorti d'un logement de fonction mais une indemnité est versée par l'administration pénitentiaire. Ce poste est ouvert aux personnels de direction remplissant les conditions statutaires de mobilité.

Les personnels enseignants titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée peuvent se porter candidat sous réserve de remplir les conditions de détachement dans le corps des personnels de direction et d'en avoir fait la demande. Les dossiers de candidature, comportant un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation, seront établis en deux exemplaires et adressés, par la voie hiérarchique, **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication, au :

- ministère de l'Éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau DE B2-3, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13 ;
- ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, bureau PMJ3, 13, place Vendôme, 75042 Paris cedex.

Un exemplaire du dossier de candidature devra impérativement, sous peine d'irrecevabilité, être envoyé directement, dans les mêmes délais, par courriel, en pièce jointe, à l'adresse suivante : arnaud.lemerle@education.gouv.fr